



HAL
open science

Dispositifs défensifs et prévention situationnelle : entre fantômes policiers et réalités urbaines

Lucien Pigeard de Gurbert

► **To cite this version:**

Lucien Pigeard de Gurbert. Dispositifs défensifs et prévention situationnelle : entre fantômes policiers et réalités urbaines. Architecture, aménagement de l'espace. 2016. dumas-01622105

HAL Id: dumas-01622105

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01622105>

Submitted on 15 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Lucien P. de Gurbert

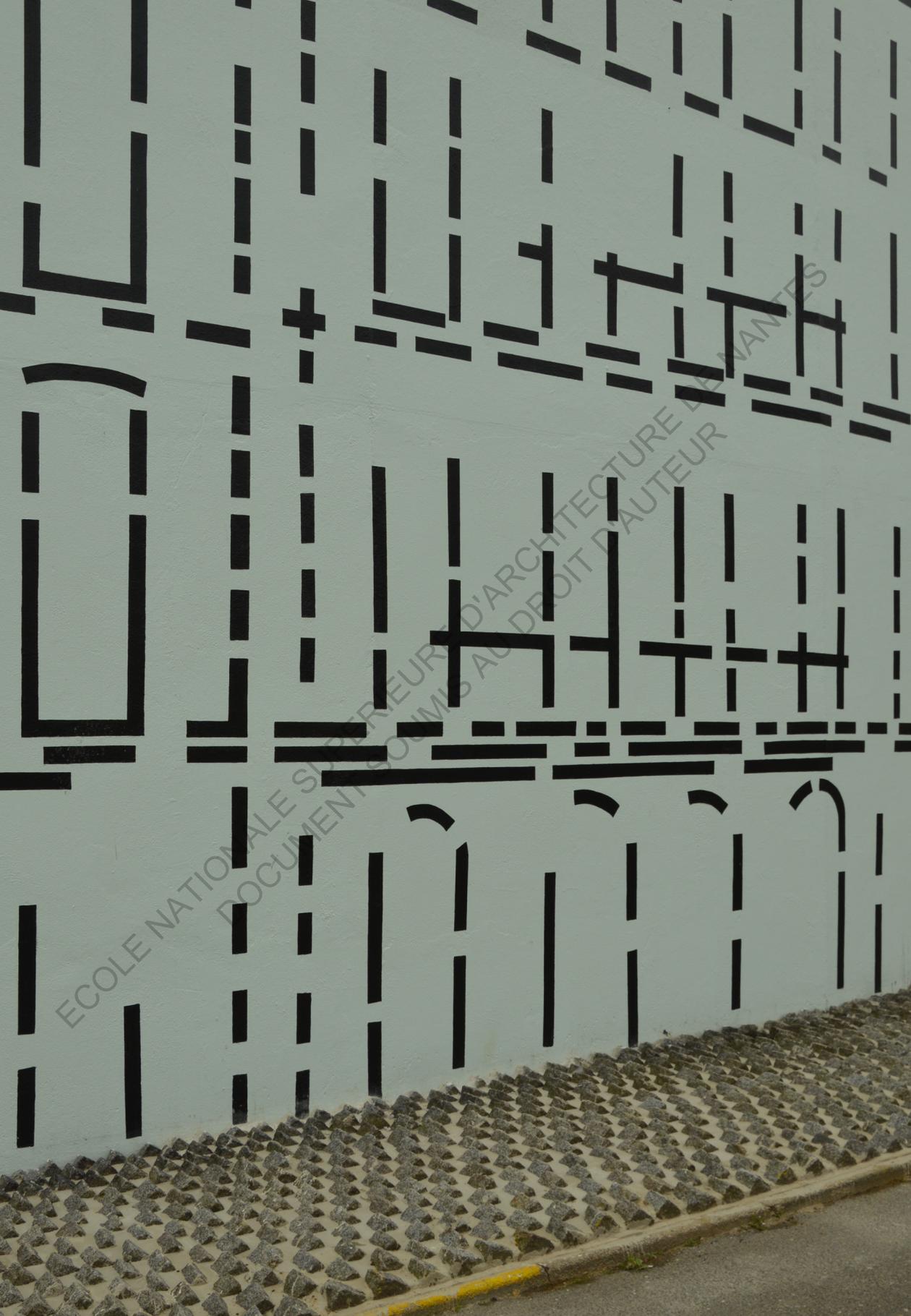
DISPOSITIFS DÉFENSIFS & PRÉVENTION SITUATIONNELLE : ENTRE FANTASMES POLICIERS & RÉALITÉ URBAINE

De la signification
de l'archéologie
de la fabrique
& de la critique
de l'aménagement sécuritaire
de l'espace urbain

Mémoire de Master
Sous la direction de Laurent Devisme
— séminaire *Controverses Spatiales*

à l'École Nationale Supérieure d'Architecture
de Nantes

2015 / 2016



Introduction

Depuis quelques années, l'idée contradictoire d'une architecture hostile à l'être humain suscite ma curiosité. Cet intérêt a priori étrange pour ce genre de constructions commença peut-être par la lecture marquante de *Bunker Archeology* (Paul Virilio, 1975). De ce livre, à mi-chemin entre le reportage photographique, l'essai et le documentaire historique, émane une poésie d'une rare force. Virilio dépeint le bunker comme un objet organique, mystérieux, voire une figure annonciatrice de la fin du monde. Pourtant, la tragédie du bunker contraste avec son aspect mutique et pétrifié. La violence qu'il porte en lui est avant tout *potentielle* : « si c'était la guerre, cet édifice me tuerait ».

Puis peu après surgit un intérêt fort et spontané envers les échafaudages, objets de l'entre-deux, rigides, froids, inconfortables mais intrigants. J'espérais sans doute reconnaître d'autres figures de l'hostilité, cette fois-ci dans l'espace urbain. Recouvrant ce qui naît et ce qui vieillit, marqueur obligé de la

transformation de la ville, l'échafaudage est vu mais peu regardé. Pourtant, combien d'ouvriers les habitent ? Combien de rues ont-ils momentanément transformé, malgré leur ennuyeux caractère standardisé ? Apprendre à reconnaître la singularité de leur effets à chacune de leur rencontre a certainement modifié mon regard, et m'a ouvert à un nouveau pan de questions. Où trouver l'hostilité en ville ?

Une certaine forme d'hostilité devait alors attirer mon attention, plus subtile car implicite, discontinue, dissimulée mais pas moins légale et programmée : l'exclusion d'une partie des citoyens de l'espace urbain, *au moyen* de l'espace urbain. Comment ces bancs conçus pour être inconfortables, ces pics chassant nos semblables comme d'autres chassent les pigeons, ces parterres de pierre brute, sous leur innocente apparence, ne pouvaient-ils pas devenir ma nouvelle préoccupation ?

À travers ce travail de recherche, mon ambition initiale était de clarifier un ensemble diffus d'éléments presque invisibles, aussi bien dans l'environnement visuel qu'à travers les discours des politiques urbaines. L'idée de l'inventaire s'est imposé assez

rapidement ; mais avant d'aborder les mécanismes actuels de cette fabrique de l'environnement urbain, il fallut comprendre comment ces politiques urbaines de l'exclusion étaient apparues dans l'histoire de nos villes, afin d'en cerner la signification. Enfin, les réactions de citoyens ou d'artistes nous ouvrent les yeux sur un possible avenir de cette pensée de l'aménagement sécuritaire. C'est ainsi que quatre parties se distinguèrent dans mon développement : Nommer ; en faire l'archéologie ; aborder la fabrique actuelle ; puis en émettre une critique.

Cette édition est structurée sur le chevauchement de deux formats différents, découlant d'un discours mené dans deux registres complémentaires : celui de la recherche, bibliographie et sémantique, portant le développement que je viens de préciser ; et celui de l'arpentage de terrain, de la remarque objective et personnelle, enrichie de dessins d'observations que j'ai pu faire au hasard des déambulations dans ma ville, à Nantes.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

« Puis il y eut ce banc, dans un petit parc près de Pentonville Road. C'était un vieux banc de bois, que des milliers de derrières avaient rendu concave et doux ; il se tenait sous un sycomore dont l'épais feuillage protégeait des pluies. Abrité et au chaud, comme perché sur un mur, c'était tout ce qu'il me restait. Puis un matin, il n'était plus là. À sa place se tenait un perchoir métallique, entrecoupé de trois épais accoudoirs. Ce fut une telle déception... »

Alex Andreou, *Sleeping rough opened my eyes to the city's barbed cruelty*,
The Guardian, 18 février 2015

← *Façade extérieurs de l'amphithéâtre de la faculté de médecine de Nantes*

1 Presque invisibles

Un nouveau genre d'aménagement urbain se diffuse dans nos villes. À Paris, Londres, Bruxelles, Toulouse ou Nantes, fleurissent grilles, pics, plots, barres, plans inclinés, bancs sectionnés, pavés biaisés, caméras, et même cactus, jardinières géantes, galets et autres compositions minérales. Quel est l'intérêt de tous ces appareils ? Exclure une certaine partie des habitants, jugée indésirable, d'une rue, d'un quartier, d'une ville. Pour les amener où ? Ailleurs, Partout sauf ici.

1.1 Voir & nommer

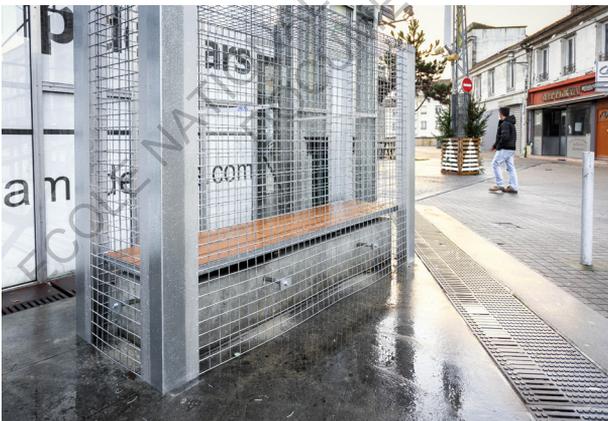
La nébuleuse de l'exclusion

Lorsque le journaliste Alex Andreou se retrouve sans domicile fixe les quatre premiers mois de l'année 2009, à Londres, il écrit : « La pauvreté est un autre pays ; elle existe telle une réalité parallèle au reste de la société » ; « dormir dans la rue m'a ouvert les yeux sur la cruauté de la ville »¹. En affirmant cette césure de l'espace urbain, entre l'anodin et l'impitoyable, il souligne la nécessité d'un décalage pour saisir entièrement cette autre réalité de l'espace urbain ; celle-ci semble d'ailleurs se dérober sur plusieurs aspects.

D'abord, quel nom donner à cet ensemble diffus d'éléments ? Certains journalistes parlent de répulsifs, d'autres d'architecture défensive en référence au terme anglais *defensible space*, dont la traduction en français reste ambiguë — on l'abordera. La plupart du temps, on appelle chacun de ces objets par leur fonction propre et ciblée : anti-pisse, anti-skate, anti-SDF, anti-jeunes, anti-graffiti, &c. Cela ne permet toutefois pas de donner un terme clair et précis pour l'ensemble de ces mécanismes pourtant tous portés vers le même but : exclure et marginaliser à la fois des êtres et des usages.

L'ambiguïté de l'apparence est un autre caractère essentiel de ces appareils de la dissuasion : trop distincts, ils choquent l'opinion. Ce qui garantit donc leur efficacité et leur pérennité, c'est leur capacité à se fondre dans leur environnement immédiat. Cela contribue pour beaucoup à entretenir cette césure dont nous parle Alex Andreou : le machiavélique revers de l'anodin.

¹ Alex Andreou, *Sleeping rough opened my eyes to the city's barbed cruelty*, The Guardian, 18 février 2015



↖ L'affaire des bancs publics d'Angoulême, grillagés la veille de Noël 2014, avait suscité la polémique durant plusieurs semaines.

↗ Même but pour ce banc aperçu Boulevard Masséna, à Paris. Aucune polémique cette fois-ci. La discrétion du mobilier est donc déterminante dans son efficacité.

Se pencher sur ce sujet nécessite donc une prise de recul, un apprentissage du regard ; jouer le rôle du marginal, voire de l'indésirable ; se placer virtuellement ou concrètement dans une autre posture face à la ville, voilà ce qui s'avère nécessaire pour être confronté à cette autre réalité. Cependant, qu'observe-t-on ? Un ensemble nébuleux, stratégiquement placé dans l'entre-deux. La confusion semble entretenir son efficacité. Si cet ensemble concret n'a donc pas de définition claire, il faudra remonter aux méthodes qui l'ont engendré. Après quelques recherches, nous trouvons une expression surtout répandue chez les professionnels, un terme technique : la *prévention situationnelle*. Là, la définition semble unanime et adéquate : « l'ensemble des mesures qui visent à empêcher le passage à l'acte délinquant en modifiant les circonstances dans lesquelles les délits pourraient être commis »•

Un terme précis semble désigner particulièrement bien les produits de cette prévention situationnelle, cet ensemble diffus d'objets dissuasifs : le *dispositif*. Il est nécessaire de s'arrêter un moment pour étudier son sens en profondeur.

Les dictionnaires divisent le terme dispositif en trois significations. « Premièrement, un sens juridique au sens strict : "le dispositif c'est la partie d'un jugement qui contient la décision par opposition aux motifs", c'est-à-dire la partie de la sentence (ou de la loi) qui décide et dispose. Deuxièmement, une signification technologique : "la manière dont sont disposées les pièces d'une machine ou d'un mécanisme, et, par extension, le mécanisme lui-même". Troisièmement, une signification militaire : "l'ensemble des moyens disposés conformément à un plan". »² Or Michel Foucault nous en donne une définition plus homogène : « Ce que j'essaie de repérer sous ce nom (dispositif) c'est, [...] un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non-dit, voilà le éléments du dispositif. Le dispositif lui-même c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments [...]. Par dispositif, j'entends une sorte — disons — de formation qui, à un moment donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante... [...] J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation de rapports de force, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif, donc, est toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais

2 Giorgio Agamben, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, 2006, p.20

toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent, mais, tout autant, le conditionnent. C'est ça le *dispositif* : des stratégies de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux. »³

À priori, ce terme semble bien correspondre aux objets que nous souhaitons aborder : on reconnaît déjà cet aspect nébuleux et disparate ; cette diversité de mécanismes ; cette architecture au service d'un jeu de pouvoir. Si l'on se penche maintenant sur l'étymologie du terme, on trouve son origine latine *dis-ponere*. La racine *ponere*, "poser" va nous intéresser plus particulièrement, car elle renvoie à un second terme qui se trouve être l'essence du dispositif : la *positivité*. Le philosophe Jean Hippolyte — qui l'étudie trente ans avant Foucault, dans un ouvrage consacré à l'analyse de la philosophie de Hegel — y voit d'abord un sens religieux : « Une "religion positive" implique des sentiments qui sont plus ou moins imprimés par contrainte dans les âmes ; des actions qui sont l'effet d'un commandement et le résultat d'une obéissance et sont accomplies sans intérêt direct. »⁴ Giorgio Agamben complètera : « Le terme "positivité" trouve son lieu propre dans l'opposition entre "religion naturelle" et "religion positive". Alors que la religion naturelle concerne la relation immédiate et générale de la raison humaine avec le divin, la religion "positive" ou historique comprend l'ensemble des croyances, des règles et des rites qui se trouvent imposés de l'extérieur aux individus dans une société donnée à un moment donné de son histoire »⁵ Ainsi, l'opposition entre *nature* et *positivité* serait du même ordre que celle entre *liberté* et *contrainte* ; entre *raison* et *histoire*. On retrouve encore là cette signification essentielle qui tient dans un jeu du pouvoir ; il faut insister sur le fait que, malgré le sens commun que l'on donne de nos jours au terme *positif*, c'est-à-dire le contraire de *négatif*, celui-ci a d'abord une signification de contrainte : *imposer*, *disposer*, *positionner*, &c.

La piste théologique va nous en apprendre davantage, en particulier à propos du lien étroit qui existe entre le *dispositif* et l'*économie*, qui elle tient ses racines du grec *oikonomia*. « Nous savons qu'en grec, *oikonomia* signifie *administration de l'oikos* (la maison), et plus généralement, gestion [...]. Quand, au cours du deuxième siècle, on se mit à discuter d'une trinité de la figure chrétienne (le Père, le Fils et l'Esprit), se manifesta, comme on pouvait s'y attendre, une très forte résistance à l'intérieur de l'Église [...] qui pensaient, avec terreur, que l'on risquait ainsi de réintroduire le polythéisme et le paganisme dans la foi chrétienne. »⁶ L'argument de théologiens qui défendaient cette figure de la Trinité, tels que Tertullien, fut le suivant : « Dieu, quand à son être et à sa substance, est certainement un ; mais quand à son *oikonomia*,

3 Michel Foucault, *Dits & écrits*, vol. III, 1977, p.299

4 Jean Hippolyte, Introduction à la philosophie de Hegel, 1944, p.43

5 Giorgio Agamben, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, 2006, p.13

6 Ibidem, p.24

c'est-à-dire la manière dont il organise sa maison, sa vie et le monde qu'il a créé, il est trine. [...] L'*oikonomia* devint le dispositif par lequel le dogme trinitaire et l'idée d'un gouvernement divin providentiel du monde furent introduits dans la foi chrétienne. Pourtant, comme on pouvait s'y attendre, la fracture que les théologiens avaient tenté d'éviter [...] devait réapparaître sous la forme d'une césure qui sépare en Dieu être et action, ontologie et praxis. [...] Or quel fut le terme que les pères latins choisirent pour traduire ce terme grec fondamental ? *Dispositio*. Le terme latin *dispositio*, dont dérive notre terme *dispositif*, finit donc par se charger de toutes les complications sémantiques de l'*oikonomia* théologique. »⁷

3 Michel Foucault, *Dits & écrits*, vol. III, 1977, p.299

4 Jean Hippolyte, Introduction à la philosophie de Hegel, 1944, p.43

5 Giorgio Agamben, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, 2006, p.13

6 Ibidem, p.24

7 Ibidem, p.26

Cet exposé sur la signification du terme *dispositif* nous permet donc maintenant de dire que celui-ci désigne toujours une *gestion* dans un certain rapport de domination. Cette domination, à l'origine d'ordre divine, providentielle, dont l'*oikonomia* de ses dispositifs tentait de guider les hommes vers le bien (le salut de l'âme), existe aujourd'hui dans les institutions, particulièrement celles responsables de l'aménagement du territoire. On peut donc définir le *dispositif* comme la *gestion stratégique de l'action*. Dans notre cas, gestion stratégique de l'aménagement urbain.

Or ce en quoi le *dispositif* est une machine de gouvernement, c'est justement sa capacité à créer une nouvelle subjectivité chez le sujet soumis : dans l'exemple religieux, on va modifier le comportement des croyants ; la publicité influencer les envies du consommateur ; la prison tenter de transformer l'attitude des criminels, &c. Le point commun avec nos aménagements défensifs — que nous pouvons désormais appeler en toute exactitude *dispositifs défensifs* — c'est cette capacité à changer nos comportements ; dans leur cas, la dissuasion demeure clairement le principal moyen au travers duquel le processus de subjectivation va s'opérer.

Il est encore trop tôt pour avoir un discours critique sur cet ensemble diffus que nous nommons dispositifs, dans notre cas engendrés par certaines politiques sécuritaires. Si Hegel lui-même condamnait la positivité comme entrave à la liberté de l'homme, il devient maintenant nécessaire d'étudier les mécanismes qui régissent la création et la diffusions de nos dispositifs défensifs. Pour cela, nous devons d'abord interroger ce qu'est la notion de *prévention situationnelle* •

1.2 Inventaire des dispositifs défensifs à travers le monde occidental

Toujours dans un objectif de précision, un inventaire s'impose afin de cerner par des exemples concrets l'ensemble des dispositifs dont nous parlons.

Ce document, bien entendu non exhaustif, a également pour effet de révéler une véritable diversité dans les stratégies adoptées par dispositifs défensifs. On remarque toujours le rôle majeur de l'esthétique dans l'assimilation des dispositifs dans leur milieu propre : couleur, matériau, style, &c.

Cet inventaire reprend partiellement celui déjà mené par le plasticien britannique Nils Norman, disponible sur le site : www.dismalgarden.com/archives/defensive_architecture/

Catégorie A
Dispositifs
anti-stati-
cité
→



A1
Bristol, UK

Série de pics on ne peut plus mar-
tiales, dissuadant tout investissement
de ce muret intégré à un édifice
historique.



A2
Madrid, ES

Dispositif visant à chasser la men-
dicité et l'assise au pied d'une porte
d'entrée.



A3
Paris, FR

Plan incliné empêchant l'investisse-
ment de la surface de ces bouches
d'aération, situées au pied des tours
de Tolbiac, à Paris.



A4
Londres, UK

Petits plots dissuadant toute assise
sur le rebord d'une vitrine, dans les
rues de Londres.



A5
Madrid, ES

Autre dispositif (moins discret) visant
à chasser la mendicité et l'assise au
pied d'une porte d'entrée.



A6
Londres, UK

Série de plots empêchant l'assise
sur un caisson d'aération, devant la
vitrine d'une activité.



A7
Lille, FR

Plans inclinés mis en place devant les
vitres d'une activité, afin de dissuader
toute assise ou tout dépôt d'objets.



A8 Paris, FR

Un des parterres simili-végétaux voire minéraux occupant la surface de nombreux porches d'entrée d'immeubles de logement collectif.

Catégorie B Dispositifs anti-miction →



A9 Milan, IT

Dispositif dissuadant les sans-abri de s'endormir sur ces grilles d'aération, dégageant de l'air chaud.



B1 Francfort, DE

Dispositif anti-miction installé dans les couloirs du métro de Francfort, en accord avec le parement de carrelage facilement lavable.



A10 Paris, FR

Grilles disposées entre les colonnades du parvis de la Gare du Nord, à Paris, lieu de forte mendicité.



B2 Londres, UK

Dispositif anti-miction installé au pied d'un immeuble dans les rues de Londres, s'intégrant à l'esthétique ancienne de l'édifice.



B3 Paris, FR

Dispositif anti-miction s'ajoutant à un premier apparement inefficace.



B4 Bruxelles, BE

Dispositif anti-miction reprenant rigoureusement l'esthétique du parement de l'édifice initial.



B5 Utrecht, NL

Dispositif anti-miction efficace pour les deux sexes.

Catégorie C Dispositifs anti-skate →



C1 Chicago, US

Dispositif anti-skate optant pour la greffe d'une barre métallique sur les bords d'un parterre.



C2 New York, US

Dispositif anti-skate optant pour la greffe de petites boules sur les bords d'un parterre.



C3 Bristol, UK

Dispositif anti-skate optant pour la greffe de petites boules métalliques sur les bords d'un muret



C4 Londres, UK

Dispositif anti-skate optant pour la greffe de petits cercles sur les bords d'un parterre.



C5 Nantes, FR

Dispositif anti-skate composé de demi-rondins de bois sur la rampe d'un bâtiment contemporain, compromettant gravement son esthétique.



D6 New York, US

Enveloppe d'un édifice conçu par Herzog et DeMeuron, ironiquement inspiré de motifs issus des codes du graffiti. Protection du soubassement.



C6 Cardiff, UK

Dispositif anti-skate optant pour la greffe de tiges métalliques sur les bords d'une vitrine.



C7 Victoria, CA

Dispositif anti-skate optant pour la greffe d'arcs métalliques le long d'un banc public.



C8 Nantes, FR

Les marches du parvis de l'hôtel des postes, place Bretagne à Nantes, possèdent deux pavages : un lisse, d'origine, et un autre rugueux.



E2 Paris, FR

Sièges disposés sur le pourtour d'un parterre, qui garantissait pourtant déjà une assise. La dissuasion de la position allongée est claire.



E3 Cergy, FR

Banc sectionné par deux simili-accoudoirs, dissuadant la position allongée.



E4 Paris, FR

Suite d'un module d'assise individuel à un arrêt de tramway parisien.

Catégorie D Barrières & clôtures →



D1 Roubaix, FR

Porches d'immeubles abritant de la pluie, maintenant entièrement recouverts de grilles.



D2 Bordeaux, FR

Beaucoup de nouvelles ZAC, comme celle-ci à Bordeaux, optent pour la définition de territoires successifs à l'aide de larges grilles d'entrée.



E5 Newcastle, UK

Banc doté d'un caractère esthétique suffisamment puissant pour masquer son aspect inconfortable pour la position allongée.



E6 Copenhague, DK

Assis-debout sans véritable surface d'assise à un arrêt de bus, élément de nos jours fréquent dans l'environnement urbain.



E7 Paris, FR

Sièges en plastique du métro parisien. Leur espacement important empêche non seulement la position allongée mais aussi tout contact.



G3 Rennes, FR

Les parkings souterrains diffusent de la musique classique en permanence, afin de chasser tout regroupement de potentiels délinquants.



D3 Lille, FR

Barrière située sous la rampe d'un escalator dans les couloirs du métro lillois.



D4 Londres, UK

Élément courant des centre-villes. Souvent là pour dissuader d'uriner, celui-ci empêche les gardes d'une institution de faire pause à l'abri.



D5 Bordeaux, FR

La rotonde de la Villette, à l'origine check-point d'entrée de Paris sous l'Ancien Régime, accueille des événements et est maintenant grillagée.



E8 Londres, UK

Le "Camden Bench" est conçu pour empêcher plusieurs usages : s'allonger, dissimuler un sac, skater, s'asseoir longtemps.

Catégorie F Check-points & dispositifs de contrôle →



F1 New York, US

Un des nombreux check-points temporaires et maintenant bel et bien permanents sur Broadway, à proximité de Wall Street.



H2 Berlin, DE

Motif de banquette de métro dans le style "tribal", hautement chargé, facilement lavable, conçu pour dissuader les graffeurs.



H3 Berlin, DE

Film plastique invisible appliqué sur les vitres du métro berlinois, rendant impossible de "scratchiti" (graffiti fait à partir des rayures de clés).



H4 Londres, UK

Peinture anti-escalade appliquée sur un mur de briques à Londres. Ces peintures sont disponibles en plusieurs couleurs.

Catégorie E Assises →



E1 Lille, FR

Assises individuelles éclatant la capacité d'un banc ordinaire. Le semblant de convivialité suggéré compense la disparition de la position allongée.



F2 Bordeaux, FR

La promenade Sainte-Catherine à Bordeaux est une place publique et shopping mall privatisé et muni de check-points à ses entrées.



F3 New York, US

Ce check-point contient des dalles de béton pouvant s'effondrer sous le sol, dispositif d'urgence à l'origine inventé pour freiner les avions atterrissant.



F4 Londres, UK

Barrières ultra-résistantes prévues pour gérer la foule d'événements de grande ampleur dans les rues de Londres.



G1 Bordeaux, FR

Lumière bleue diffusée dans une entrée de parking à Bordeaux, afin d'empêcher les toxicomanes de voir leurs veines.



G2 Londres, UK

Le "mosquito" est un modèle d'appareil diffusant des ultrasons dans son environnement, et vise à dissuader tout regroupement de jeunes gens.

Catégorie H Dispositifs anti-graffiti & revêtements →



H1 Londres, UK

Revêtement anti-sticker appliqué sur un poteau de lampadaire.

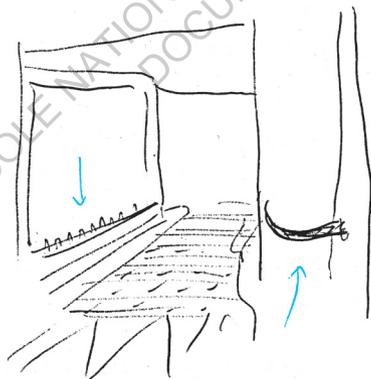
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

17/10/2015

Dans mon quartier, à l'angle de la rue de Fourcroy et du quai de la Fosse, se trouve un passage couvert. L'endroit n'est guère accueillant : peu de lumière, plusieurs détritiques jonchent le sol et une forte odeur d'urine embaume le lieu.

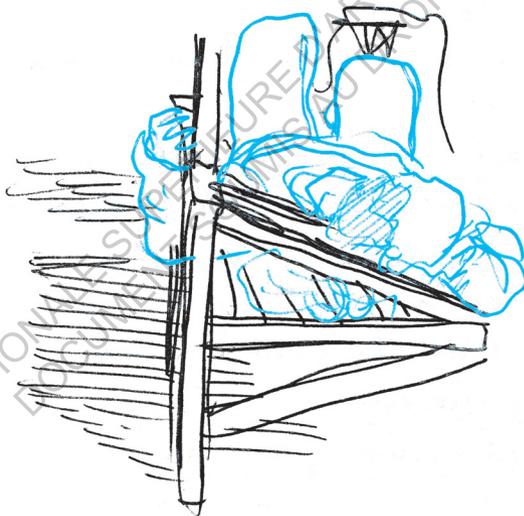
Se fondant complètement dans l'environnement, paraissant presque aussi vieux que les édifices, deux installations métalliques semblent lutter avec aigreur contre cet état des choses. L'une est un quart de cerceau occupant un angle, comme on en trouve beaucoup en centre-ville ; l'autre consiste en un alignement de petits plots métalliques le long d'une vitrine, celle de l'Hôtel de la Bourse.

Leur but est évident : pour l'un, éviter qu'un individu ne défèque dans son angle ; pour l'autre, empêcher qu'un groupe ne s'assoie le long de sa vitrine, donnant sur la réception de l'hôtel. Pourtant, l'angle en question est bel et bien souillé, et l'espace où les plots se dressent témoignent



d'une récente occupation, sûrement un repas de groupe : gobelets, papiers, cartons, une carcasse de crabe provenant sûrement du marché du samedi.

Leur présence étant alors de facto inutile, je me dis que leur rôle ici n'est pas non plus anodin. Ils rendent ce lieu malveillant, comme pris dans une spirale de la haine : est-ce les vagabonds qui ont causé leur apparition, ou leur présence qui incite toujours plus à la lutte contre une telle hostilité ?

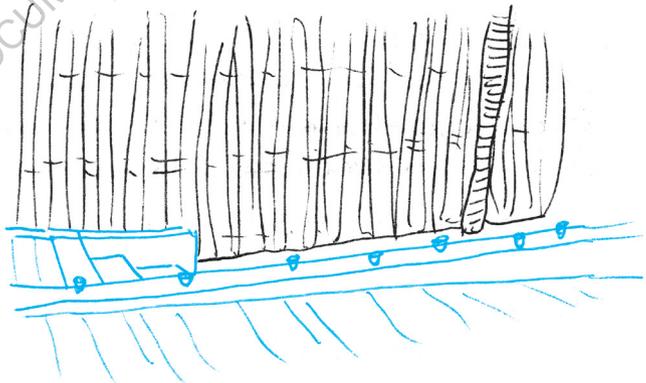


Quelques mètres plus loin, je me retrouve à un arrêt de tramway. Là, je reconnais un sans-abri qui avait trouvé refuge sur le palier de mon ancien appartement l'hiver dernier.

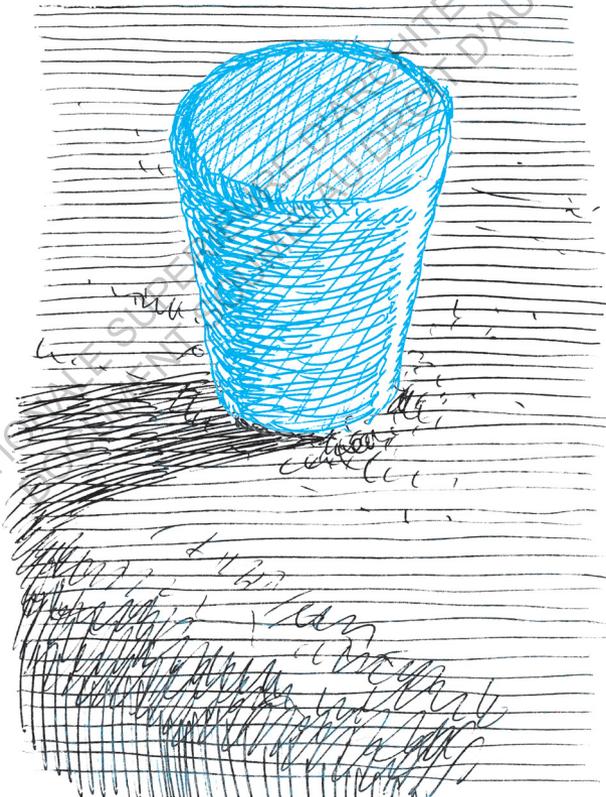
Il dort sur l'un des bancs du quai, pourtant conçus pour empêcher cet usage. Il s'aide de sa main, tenant la rambarde du dossier, afin de ne pas laisser son corps basculer. Ses jambes sont repliées et sa tête est posée sur le plan oblique coupant le banc en deux : il n'a finalement qu'un espace très restreint pour s'allonger, mais il semble ne pas s'en soucier.

Je continue ma marche vers le quai des Antilles.

Derrière l'école Aimé Césaire, un muret haut de trois marches borde une rampe. Celui-ci est surplombé d'une vingtaine de petits plots métalliques, tout comme le rebord de la vitrine de tout à l'heure. Mais qui viendrait s'asseoir aussi bas ? Je comprends alors qu'il s'agit de découper les skateurs, bien qu'il n'y en ait jamais eu ici.



A l'inverse des premiers appareils, aménagés suite à des usages jugés perturbants, celui-ci aurait donc été mis en place avant même que rien ne soit fait, dans le but d'étouffer dans l'œuf toute envie d'utiliser autrement que prévu cet environnement construit. Mais à qui appartient ce bout de muret, au juste ? A-t-il été mis en place lors du chantier de l'école ou bien par l'aménagement public ?



« *Faire que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice ; que cet appareil architectural soit une machine à créer et à soutenir un rapport de pouvoir indépendant de celui qui l'exerce* »

M. Foucault, *Surveiller & Punir : Naissance de la Prison*, 1975, p.235

2 Prévention Situationnelle : archéologie d'un paradigme

Il serait trop hâtif d'étudier les mécanismes de la fabrique actuelle de l'ensemble de ces dispositifs défensifs — qu'ils soient matériels ou immatériels — sans avoir préalablement fait la synthèse de leur chronologie ; sans comprendre dans quelles circonstances, face à quels besoins ils sont apparus.

En considérant qu'une certaine pensée sécuritaire conditionne le tissu urbain, cette nébuleuse de dispositifs peut être intégrée à l'histoire de la ville elle-même. De plus, à l'image des appareils qu'elle produit concrètement dans les lieux publics, se camouflant au mieux dans leur environnement, ce pan considérable de l'urbanisme semble vouloir se fondre dans le champ des politiques urbaines, et se dérober à l'histoire ; le flou dans lequel il se dissimule nous empêche d'avoir une vision nette de sa chronologie. Il devient donc nécessaire d'aborder l'histoire de la ville à travers cette grille de lecture.

Bien que les enjeux de sécurité demeurent une véritable caractéristique des politiques urbaines actuelles, nous allons tenter de déceler l'époque à partir de laquelle la gouvernance des villes a voulu aménager son espace urbain face à un certain nombre de dangers. Entendons cette tâche archéologique comme la recherche des *archétypes* de l'aménagement sécuritaire. Peut-être est-ce faire également la généalogie du risque •

2.1 Le rêve disciplinaire

« La discipline parfois exige la clôture [...] mais ce principe n'est ni constant, ni indispensable, ni suffisant dans les appareils disciplinaires. Ceux-ci travaillent l'espace d'une manière beaucoup plus souple et fine ; et d'abord selon le principe de la localisation élémentaire ou du quadrillage. À chaque individu, sa place ; et en chaque emplacement, un individu. »¹

La ville du XVIII^e siècle

La ville française du XVIII^e siècle, sous l'Ancien Régime, voit naître un certain nombre de transformations, à commencer par une « élévation générale du niveau de vie, d'une forte croissance démographique, d'une multiplication des richesses. »² Pour beaucoup de pays d'Europe occidentale, le XVII^e siècle avait été une période de troubles politiques et religieux (Guerre de Trente Ans, Guerre de Hollande), de révoltes internes (comme la Fronde, autour des années 1650, provoquant une grave crise économique en France), ainsi que de redoutables famines (celles dues au médiocre hiver de l'an 1692 avaient provoqué des épidémies de typhus jusqu'en 1694). En France, le début du XVIII^e siècle apparaît alors comme une période de stabilité politique, initiée par l'autorité de la monarchie absolue du règne de Louis XIV.

La prospérité issue de cette situation politique eut des effets sur l'évolution de la population urbaine française ; on observe alors certains changements dans la délinquance : « Depuis la fin du XVII^e siècle, on note une diminution des crimes de sang, et, d'une façon générale, des agressions physiques ; les délits contre la propriété paraissent prendre la relève des crimes violents ; le vol et l'escroquerie, celle des meurtres, des blessures et des coups ; la délinquance diffuse, occasionnelle, mais fréquente des classes les plus pauvres est relayée par une délinquance limitée et "habile" ; les criminels du XVII^e siècle sont "des hommes harassés, mal nourris, tout à l'instant, tout à la colère, des criminels d'été"³ ; ceux du XVIII^e siècle sont "des finauds, des rusés, des matois qui calculent"⁴, criminalité de "marginaux" ; enfin l'organisation interne de la délinquance se modifie : les grandes bandes de malfaiteurs [...] tendent à se dissocier ; mieux pour-

1 M. Foucault, *Surveiller & Punir : Naissance de la Prison*, 1975, p.168

2 Ibidem, p.91

3 P. Chaunu, *Annales de Normandie*, 1962

chassés, sans doute, obligées de se faire plus petites pour passer inaperçues. [...] "La liquidation physique ou la dislocation institutionnelle de grandes bandes laisse après 1755 le champ libre à une délinquance anti-propriété qui s'avère désormais individualiste ou qui devient le fait de tous petits groupes"⁴. »⁵

Cela pose alors de nouveaux problèmes concernant le traitement de la délinquance urbaine : celle-ci ayant évolué vers une forme individualiste et davantage préméditée, le rôle de la police⁶ va très vite devoir s'appuyer, par souci d'efficacité, sur une analyse de la population avant son intervention sur le terrain.

4 E. Le Roy-Ladurie,
Contrepoint, 1973

5 M. Foucault, *Surveiller & Punir :
Naissance de la Prison*, 1975, p.90

Une déposition faite à Paris le 25 février 1749 témoigne cependant des difficultés quotidiennes auxquelles la police doit faire face dans l'espace urbain. En ce milieu du XVIII^e siècle, les patrouilles des archers de l'hôpital⁷ organisent des rafles parfois violentes dans le but d'arrêter mendiants et vagabonds. Ces directives, bien qu'impopulaires, émanent des élites d'alors, qui considèrent cette tranche de la population comme de véritables parasites qu'il faut à tout prix rendre invisibles. Le magistrat Séguier dira dans une admonestation au Parlement de Paris : « Les sages mesures du gouvernement ont diminué le nombre de ces vampires du peuple et de la société. On a pourvu à tout ce que ces fainéants par état et par profession peuvent demander. »⁸

6 un édit de Louis XIV datant de 1667 nous donne une définition de ce qu'est la police à l'aube du XVIII^e siècle : « La police consiste à assurer le repos du public et des particuliers, à purger la ville de ce qui peut causer du désordre, à procurer l'abondance et à faire vivre chacun selon sa condition et son état. »

« 25 février 1749. Gabriel Lacroix, 60 ans, brigadier des archers de l'hôpital, dépose que le 14 février dans la matinée, passant avec sa brigade sur le quai des Augustins, menant un mendiant qu'il avait arrêté sur le quai de Conti, la populace et des garçons rôtisseurs les ont insultés, criés après eux, les ont poursuivis à coups de pierre et de bâtons qu'ils ont jeté après eux de façon qu'ils ont été obligés de rabattre par la rue des Augustins et de gagner le long de la rue St André des Arts toujours suivis et insultés de cette même populace jusqu'au coin de la rue Git le Cœur, a appris des archers de sa brigade qui tenaient le mendiant qu'ils avaient été obligés de le lâcher par les insultes de cette même populace et d'autres gens du voisinage qui s'en sont aussi mêlés, qu'ils sont tous entrés dans la maison de Mr Poget notre confrère pour se soustraire à ladite Populace. »⁹

7 Sous l'Ancien Régime, l'Hôpital Général de Paris n'était pas un établissement médical par destination mais un lieu d'enfermement des pauvres. Établi sous le règne de Louis XIII, il entendait résoudre le problème de la mendicité.

8 A. Farge, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, 1979, p.188

Ce surprenant témoignage révèle l'impopularité de telles arrestations, et s'avère étonnant quant à l'insoumission du peuple de Paris face à la police. Arlette Farge conclura que « de fait, la police ne parvient pas réellement à s'approprier l'espace urbain. »¹⁰ En effet, elle remarque que « Demander l'au-

même est encore un geste naturel et nécessaire au XVIII^e siècle ; il ne choque pas les habitudes culturelles. »⁹ Dans une société encore fortement imprégnée d'une tradition chrétienne, où l'on est convaincu qu'aider un pauvre assure le salut (le mendiant sacré étant d'ailleurs une personnification du Christ), de telles descentes choquent la population. D'autant plus qu'à cette époque, dans les couches populaires, chacun est exposé au besoin de mendier à un moment ou un autre de son quotidien : soit par absence momentanée de travail, soit par précarité (les emplois journaliers comme porteurs d'eau sont fréquents) •

La population des grandes villes demeure donc aux yeux de la police un ensemble hétéroclite et confus : il va vite devenir nécessaire de le quadriller afin de mieux anticiper ses travers. C'est d'ailleurs à cette époque qu'à Paris s'améliore l'éclairage des avenues, que s'achève l'inscription des noms de rues, que s'affinent les cartes ; les dépositions des patrouilles se font plus précises : chaque délit est consigné, son lieu enregistré.

Cependant, cette volonté de réformer les procédés de la police sur l'espace urbain n'aurait pu voir le jour sans bon nombre d'innovations sociétales parallèles, sous-jacentes, et qui virent le jour à la même époque, pour des besoins a priori différents que le seul traitement de la criminalité.

Arrêtons nous un moment sur les méthodes alors en vigueur à cette époque lorsqu'une épidémie de peste se déclarait dans une ville — souvent portuaire — ayons en tête la peste de Marseille en 1720. Une hiérarchie temporaire était alors mise en place, chaque quartier de la ville devant désigner à sa tête un responsable. Seuls certains individus étaient autorisés à circuler dans les rues vides : gendarmes, médecins, responsables désignés ; la population avait alors ordre de ne pas quitter ses logements, sous peine de la vie, les denrées alimentaires n'étant approvisionnées qu'à l'aide de paniers tirés par des poulies pour éviter tout contact avec un potentiel individu contaminé. Chaque foyer atteint de peste était écarté, laissant la place aux médecins pour procéder au désinfectage (bien qu'à l'époque rudimentaire) du logement en question.

La véritable innovation dans ce dispositif, c'est la mise en place d'une discipline, c'est-à-dire la codification d'un espace où à chacun est attribué une place, une case dans une grille, pour ainsi mieux pouvoir contrôler, un à un, les foyers. Ce n'est pas tant le besoin de surveiller minutieusement la population que la volonté de créer une gestion efficace de la ville qui en est la force motrice. « La ville pestiférée donnait un modèle disciplinaire exceptionnel : parfait mais absolument violent ; à la maladie qui apportait

9 A. Farge, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, 1979, p.189

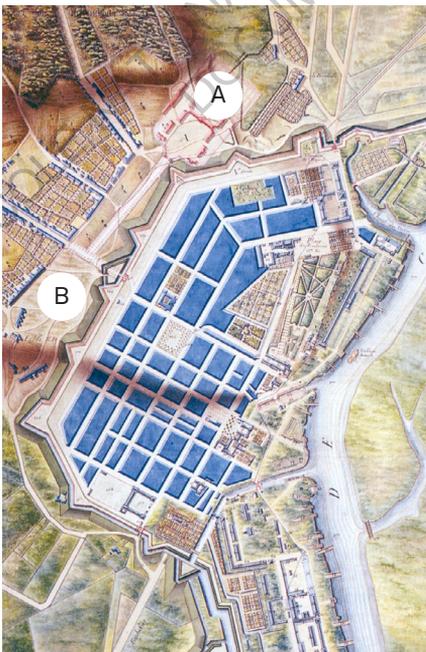
10 Ibidem, p.195

la mort, le pouvoir opposait sa perpétuelle menace de mort. »¹¹ Contrairement à l'épidémie de lèpre, engendrant une politique de l'exclusion pure et simple des sujets infectés, le traitement de la ville pestiférée met en place un véritable espace analytique.

La nécessité d'un contrôle sanitaire semble alors constituer une des origines de ce besoin de surveillance et de discipline envers la population urbaine. Un autre exemple notable, toujours dans une ville portuaire importante : à Rochefort, illustre la croissance de ces enjeux : c'est cette fois-ci l'hôpital qui en devient l'instrument principal. « Un port militaire, c'est, avec des circuits de marchandises, d'hommes enrôlés de gré ou de force, de marins s'embarquant et débarquant, de maladies et d'épidémies, un lieu de désertion, de contrebande, de contagion : carrefour de mélanges dangereux, croisement de circulations interdites. L'hôpital maritime doit donc soigner, mais pour cela même, il doit être un filtre, un dispositif qui épingle et quadrille ; il faut qu'il assure une emprise sur toute cette mobilité et ce grouillement, en décomposant la confusion de l'illégalité et du mal. La surveillance médicale des maladies et des contagions y est solidaire de toute une série d'autres contrôles : militaire sur les déserteurs, fiscal sur les marchandises, administratif sur les remèdes, les rations, les disparitions, les guérisons, les morts, les simulations. D'où la nécessité de distribuer et de cloisonner l'espace avec rigueur. »¹² Pour aller encore plus loin, dans ce cas, on peut avancer que c'est le souci de contrôler l'état sanitaire des marchandises qui priment devant l'hygiène publique ; revenant à ce contexte de croissance des échanges commerciaux, à l'aube d'une société basée sur la production de masse.

11 M. Foucault, *Surveiller & Punir : Naissance de la Prison*, 1975, p.242

12 *Ibidem*, p.169



↗ Scène de la peste de 1720 à Marseille, tableau de Michel Serre, 1721

→ Plan de la ville de Rochefort vers 1790. On distingue l'hôpital à l'extérieur des remparts (A), directement lié à la route principale d'accès (B).

Enfin, c'est dans la transformation de l'école que va se mettre en place le plus efficace dispositif disciplinaire ; d'une ampleur formidable puisqu'il va concerner directement les jeunes générations, le cœur de la société. « Le rang, au XVIII^e siècle, commence à définir la grande forme de répartition des individus dans l'ordre scolaire. [...] Et dans cet ensemble d'alignements obligatoires, chaque élève selon son âge, ses performances, sa conduite, occupe tantôt un rang, tantôt un autre ; il se déplace sans cesse sur ces séries de cases [...]. »¹³ La force d'un tel système, c'est qu'il n'entrave en rien l'épanouissement des individualités toujours au sein de cette grille : il permet à chaque élève de forger sa personnalité et de trouver sa place en société. L'objectif reste avant tout de créer des individus dociles et capables, des être voués à l'efficacité. Mieux que la discipline déployée dans la ville pestiférée, la nouvelle discipline scolaire, toujours cependant dans un certain rapport de violences (de punitions), ne bride plus les déplacements de chacun. Le rang, bien que physique dans la répartition de la salle de classe, reste avant tout une construction mentale abstraite.

13 M. Foucault, *Surveiller & Punir : Naissance de la Prison*, 1975, p.172

14 Ibidem, p.247

L'influence de l'école va rapidement dépasser la sphère scolaire pour s'appliquer sur la société toute entière : « L'école tend à constituer de minuscules observatoires sociaux pour pénétrer jusque chez les adultes et exercer sur eux un contrôle irrégulier : la mauvaise conduite d'un enfant [...] est un prétexte légitime pour qu'on aille interroger les voisins, surtout s'il y a raison de croire que la famille ne dira pas la vérité [...]. »¹⁴ C'est donc une véritable étatisation des mécanismes de discipline qui s'opère à travers l'évolution de l'espace scolaire.



↖ Maquette de l'école mutuelle de la rue du Port-Mahon, Paris, réalisée en 2001, reconstituant une classe des années 1816-1850

Ces trois exemples me semblent bien exprimer les préoccupations d'ordre sociétal caractéristiques du dernier siècle de l'Ancien Régime, à savoir quadriller pour assainir et mieux analyser, et discipliner pour plus d'efficacité ; toutes ces méthodes étant favorables à une surveillance généralisée. La morale sociale de l'assistance, portée depuis des siècles par l'Église, laisse la place à l'Ordre au service la productivité, nouvelle éthique de l'ère industrielle. On comprend alors mieux suivant quels modèles exemplaires s'inscrit l'évolution des méthodes policières, qui voudront désormais « faire éclater la foule en individus séparés dans un espace neutralisé. »¹⁵ La mise en place d'une société disciplinaire, en outre, délègue une partie du rôle de la police à d'autres acteurs (médecins, maîtres d'école, entrepreneurs, &c.) ; cette articulation avec de nouvelles entités allant s'avérer décisive dans son emprise et l'assise de son pouvoir, d'autant plus que ces institutions latérales ont l'avantage d'être plus efficaces et anonymes : « on peut s'en prendre aux commissaires, aux soldats, aux archers de l'hôpital ; qui s'en prendrait aux hygiénistes et aux médecins, tous emplis d'idées de progrès et d'efficacité productrice ? »¹⁵

Après les premières expériences d'une société disciplinaire, le point d'orgue de la recherche d'une nouvelle organisation sociale tiendra dans l'invention de la Prison (dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui). Mais la naissance d'un espace carcéral, radicalement différent du *carcer* antique ou de l'emmurement médiéval¹⁶, ne pouvait survenir sans s'appuyer sur les réformes de la justice en cours à cette époque. En effet, depuis plusieurs siècles alors, on s'efforce de passer d'une justice basée sur le châtement (issue des traditions féodales) à une justice construite sur la peine, tentant d'établir un lien rationnel entre la mesure du délit et la mesure de la punition elle-même. La démesure de certains châtements ne manque pas de choquer les grands intellectuels de cette époque, en particulier les Lumières : souvenons nous de l'implication de Voltaire dans la défense de Jean Calas (Toulouse, 1761), ou du chevalier de la Barre (Abbeville, 1766), récents aujourd'hui populaires, et témoignant de sentences totalement arbitraires, à vrai dire spectaculaires.

La réforme de la justice va donc consister à un changement dans la méthode de mesurer les peines. « Plutôt que d'opposer l'énormité de la peine à l'énormité de la faute, il faut ajuster l'une à l'autre les deux séries qui suivent le crime : ses effets propres et ceux de la peine. »¹⁷ Le but est là bien différent ; car il demeure désormais dans la prévention, et non plus dans le châtement pur et simple du criminel. Mais très vite, cet effet de la peine va

15 M. Foucault, *Surveiller & Punir : Naissance de la Prison*, 1975, p.195

16 Dans l'antiquité romaine, le *carcer*, sorte de geôle, n'était utilisé qu'en attente de jugements capitaux : exils ou peines de mort ; il ne constituait pas une peine en soi. Au Moyen-Âge et sous l'Ancien Régime, l'emmurement était l'équivalent de notre actuel placement sous surveillance.

17 M. Foucault, *Surveiller & Punir : Naissance de la Prison*, 1975, p.111

tendre à devenir la mesure même de ses proportions. Ainsi, ce souci d'efficacité, tant recherché pour la nouvelle société de la fin du XVIII^e siècle, va également s'appliquer à la justice. « Les réformateurs pensent donner au pouvoir de punir un instrument économique, efficace, généralisable à travers tout le corps social, susceptible de coder tous les comportements et par conséquent de réduire le domaine diffus des illégalismes »¹⁸.

Tout voir

Le croisement d'un espace disciplinaire, dont le quadrillage semble constituer la figure architecturale par excellence, avec une nouvelle conception de la peine, rationnelle, dissuasive et efficace, constitue le fondement du nouvel espace carcéral, toujours porté sur l'individualité des peines. C'est certainement l'anglais Jeremy Bentham qui proposera le modèle le plus significatif de la nouvelle prison, avec son Panopticon¹⁹ (1791) : des

centaines de cellules identiques, disposées en cercle sur plusieurs étages, avec au centre une tour accueillant le poste des gardiens. Bentham soutiendra toute sa vie ce projet — à ses yeux garant d'un réel progrès dans la justice — bien qu'aucun pénitencier de ce type n'ait vu le jour

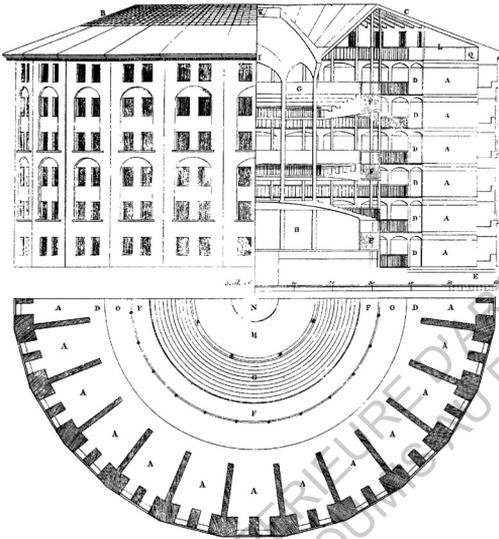
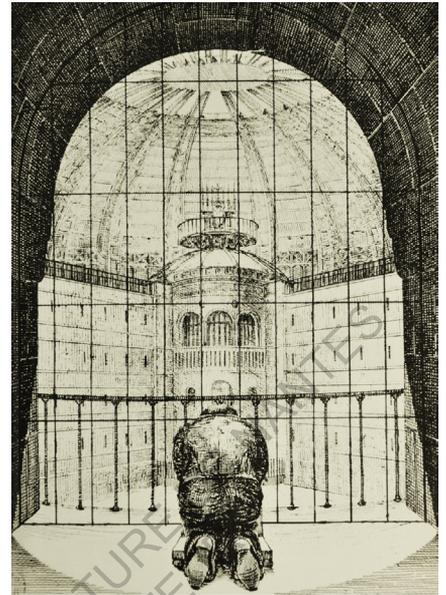
de son vivant : plusieurs projets, dont celui du Pénitencier Royal à Londres, furent avortés. Il soutenait cependant que les surveillants de sa prison idéale ne coûteraient rien à l'État, puisqu'ayant la capacité de tout voir instantanément, leur nombre en serait considérablement réduit. Mieux encore, perchés dans la tour centrale, doués de panoptisme, mais invisibles aux yeux des prisonniers, ils n'auraient pas besoin d'y demeurer constamment pour que l'effet de leur surveillance soit permanent.

Foucault dira de l'appareil panoptique, central au sein de son ouvrage *Surveiller & Punir* : « induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action ; que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice ; que cet appareil architectural soit une machine à créer et à soutenir un rapport de pouvoir indépendant de celui qui l'exerce ; bref, que les détenus soient pris dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs. »²⁰ On comprend alors en quoi le panoptique constitue l'invention capitale d'un idéal de surveillance : phare dominant un horizon quadrillé, il est non seulement doué d'omniscience, mais sa présence même tient les sujets dans un constant rapport de domination. Après la mort de Bentham, le panoptique deviendra le modèle exemplaire de l'architecture carcérale, et sera appliqué dans une très large étendue : prison de la Petite-Roquette à Paris (1830), prison de Rennes (1878), pénitencier de Stateville à Chicago (1925), &c.

18 M. Foucault, *Surveiller & Punir : Naissance de la Prison*, 1975, p.112

20 Ibidem, p.235

19 Terme conçu à partir du grec *pan* (tout) et *optikon* (vision).



↗ N. Harou-Romain, projet de pénitencier, 1840

↖ Pénitencier de Stateville, Illinois, États-Unis, construit en 1925

← Plan et coupe-élévation d'un projet suivant les principes du Panopticon, J. Bentham, 1791

La posture de Foucault est d'extraire le dispositif panoptique du cadre de la prison : il le définit comme un mécanisme abstrait, caractérisé par sa vocation (voir sans être vu) et non plus par sa forme architecturale. Gilles Deleuze va même plus loin en affirmant que le panoptique abstrait désigné par Foucault a pour fonction d'« imposer une conduite quelconque à une multiplicité humaine quelconque. »²¹ En suivant cette position, on peut le reconnaître dans bien d'autres domaines : le dispositif des caméras de surveillance, omniprésent dans des villes comme Londres, ne serait-il pas une autre forme, hautement plus technologique, du dispositif panoptique ?

²¹ G. Deleuze, *Foucault*, 1986, p.41

Les grandes politiques de transformations urbaines du XIXe siècle œuvreront à appliquer à l'espace urbain cet idéal disciplinaire qu'avaient fait germer quelques grandes innovations du XVIIIe siècle. Il serait excessif cependant de ne les considérer que dans leur seul aspect sécuritaire : les grands percements

(Haussmann à Paris), les décrets d'assainissement (Ange Guépin à Nantes), les travaux d'éclairage public (Londres fut pionnière en la matière) en cours au siècle industriel portent avant tout un idéal hygiéniste ; faire circuler l'air et pénétrer la lumière en ville restera le credo des urbanistes dans un siècle terrorisé par les épidémies de choléra. Jusqu'aux progrès de la médecine et la découverte des bactéries, "chasser les miasmes" demeurera un prétexte officiel de toutes les transformations urbaines ; sans perdre des yeux que derrière tout cela, c'est toujours le souci d'efficacité qui prime : faciliter les flux de marchandises et d'hommes en ville sans compromettre la santé de tous, et donc la productivité.

Le siècle des percées

→ Plan du quartier de la Baixa Pombalina à Lisbonne (1858), reconstruit après le séisme de 1755



Toutefois, l'espace public du XIXe siècle est marqué par un accroissement de l'appareil policier, en réponse aux nombreux soulèvements populaires : manifestations, barricades, puis plus tard attentats. Les percements d'Haussmann devaient répondre à certains impératifs des forces de l'ordre : permettre aux troupes de manœuvrer, ainsi que permettre le tir au canon en plein cœur de Paris. L'historien Michel Carmona apporte un éclairage sur le cas du tissu urbain parisien, terrain réputé fertile aux insurrections : « Sa malchance, dans sa fièvre de croissance, est de n'avoir jamais connu comme d'autres capitales, ces grandes catastrophes, l'incendie de Londres en 1666, le tremblement de terre de Lisbonne en 1757, qui font place nette et permettent de reconstruire plus rationnellement sur une table rase. À Paris, pas de destructions massives ; on transforme, on surélève, on bouche les espaces libres, on rapetasse, on rogne sur la rue, sur les jardins, les cours, les marécages ; la ville grandit sur elle-même. Maîtriser un tel monstre décourage les meilleures volontés. »²² Ainsi, des barricades ap-

22 M. Carmona, *Haussmann*, 2000, p.147

paraissent aux mêmes rues lors des différentes insurrections : 1789, 1830, 1848 (et même plus tard lors de la Commune de 1871, alors que les chantiers des grands percements ont déjà cours depuis dix ans). Le percement d'avenues larges et rectilignes dans un tissu urbain médiéval s'avère être le meilleur moyen pour dissuader de telles appropriations de l'espace public, transformant un tissu organique à échelle humaine en un quadrillage monumental. En cela précisément, on peut le considérer comme l'archétype du dispositif défensif. À l'image du panoptique carcéral, l'avenue haussmannienne permet non seulement une percée visuelle conséquente, mais par assure sa forme même un rapport de suprématie sur l'éventuel fauteur de troubles ; tout cela au grand bénéfice des forces de l'ordre, économisant leurs moyens tout en améliorant leur efficacité •



↖ L'île de la Cité à Paris, avant et pendant les travaux haussmanniens

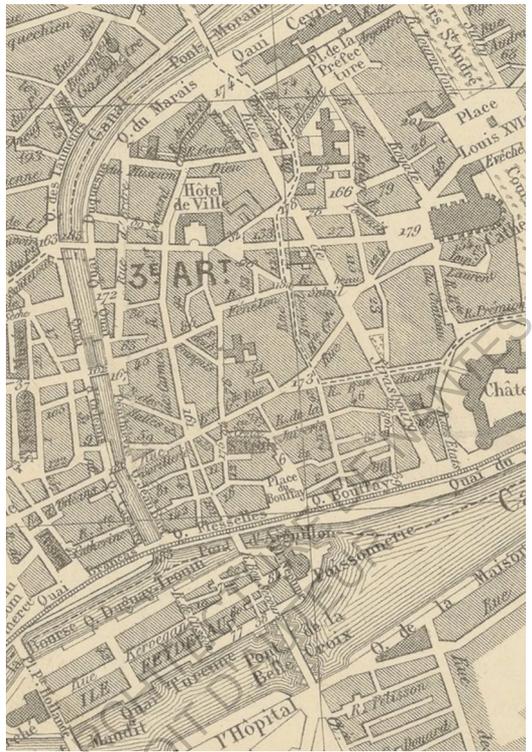
↖ Gustave Caillebotte, Paris, temps de pluie, 1877

↗ Barricade dans le Paris médiéval, juin 1848

↗ Barricade dans le Paris haussmannien, Commune de 1871



Nantes, 1857



1889



Rouen, 1826



1868

Cette politique des grands percements contribue également à de profondes transformations sociales : la population expropriée laisse souvent place à des classes plus proches de la bourgeoisie, augmentant le phénomène de ségrégation spatiale. De manière générale, les villes du siècle industriel perdent cet aspect composite pour tendre à une séparation géographique des catégories sociales. « La maison de rapport que l'on vit se répandre au XVIIIe siècle favorisa une promiscuité par la hiérarchie des étages : boutiquiers au rez-de-chaussée et à l'entresol, propriétaire à l'étage noble, locataires au dessus, valetaille sous les combles... Or l'ère haussmannienne a marqué l'aboutissement du processus qui devait substituer à cette stratigraphie traditionnelle une plus pointilleuse ségrégation géographique. »²³ En Angleterre, où l'étalement urbain des coronas s'effectue près des sites industriels aux lisières des villes, une grande partie de la population ouvrière se trouve exclue des centre-villes ; en Belgique, comme à Charleroi, ce sont presque des villes nouvelles qui voient le jour autour des usines. Ainsi, les cœurs des villes s'embourgeoise, s'embellit, et la mendicité tout comme les sans-abri n'y est plus acceptée. Jack London, en reportage sur la condition des chômeurs à Londres en 1902, relate la manière avec laquelle ces populations "indésirables" sont exclues de l'environnement urbain :

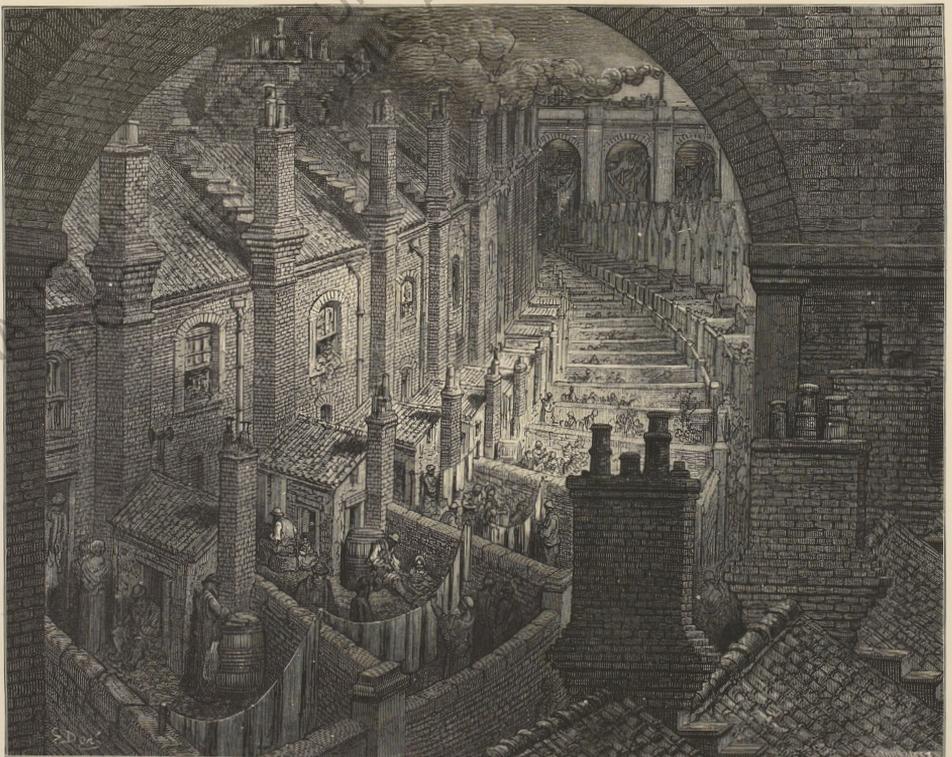
2 Prévention
Situationnelle :
archéologie
d'un paradigme

Ségrégation

²³ Nicolas Chaudin, *Haussmann au Crible*, 2000, p.141

← Politique des grands percements : évolution du tissu urbain à Nantes (en haut) et à Rouen (en bas)

↙ Gustave Doré, *Over London by Rail*, gravure, 1872



ECOLE N

IRE D'ARCHITECTURE DE NANTES
AU DRONITEC

« Comment pourrais-je vous faire comprendre toute la souffrance d'une seule nuit sans sommeil dans les rues londoniennes ? Croyez-moi, on a l'impression que mille siècles se sont passés avant que l'Est se colorie des nuances de l'aurore ; on frissonne jusqu'à en crier, tant chaque muscle endolori fait mal, et l'on s'étonne, après toutes les souffrances endurées, d'être encore en vie. Si l'on s'étend sur un banc et que l'on ferme les yeux parce qu'on tombe de fatigue, un policeman vous réveille et vous intime l'ordre de "dégager". On peut se reposer sur les bancs, bien qu'ils soient encore rares et espacés les uns des autres ; mais si ce repos se transforme en sommeil, on vous oblige à ficher le camp et à trimbaler votre corps déjà exténué à travers les rues sans fin. Et si vous cherchez par une ruse désespérée une allée délaissée ou bien un passage plongé dans l'obscurité et que vous vous y étendiez, le policeman omniprésent vous en fera déloger pareillement. C'est son travail de vous faire "ficher le camp". C'est une loi votée par le pouvoir qui vous fait éjecter de partout »²⁴ •

24 Jack London, *Le Peuple d'en bas*, 1903, p.76

2.2 Du grand ensemble à la prévention situationnelle

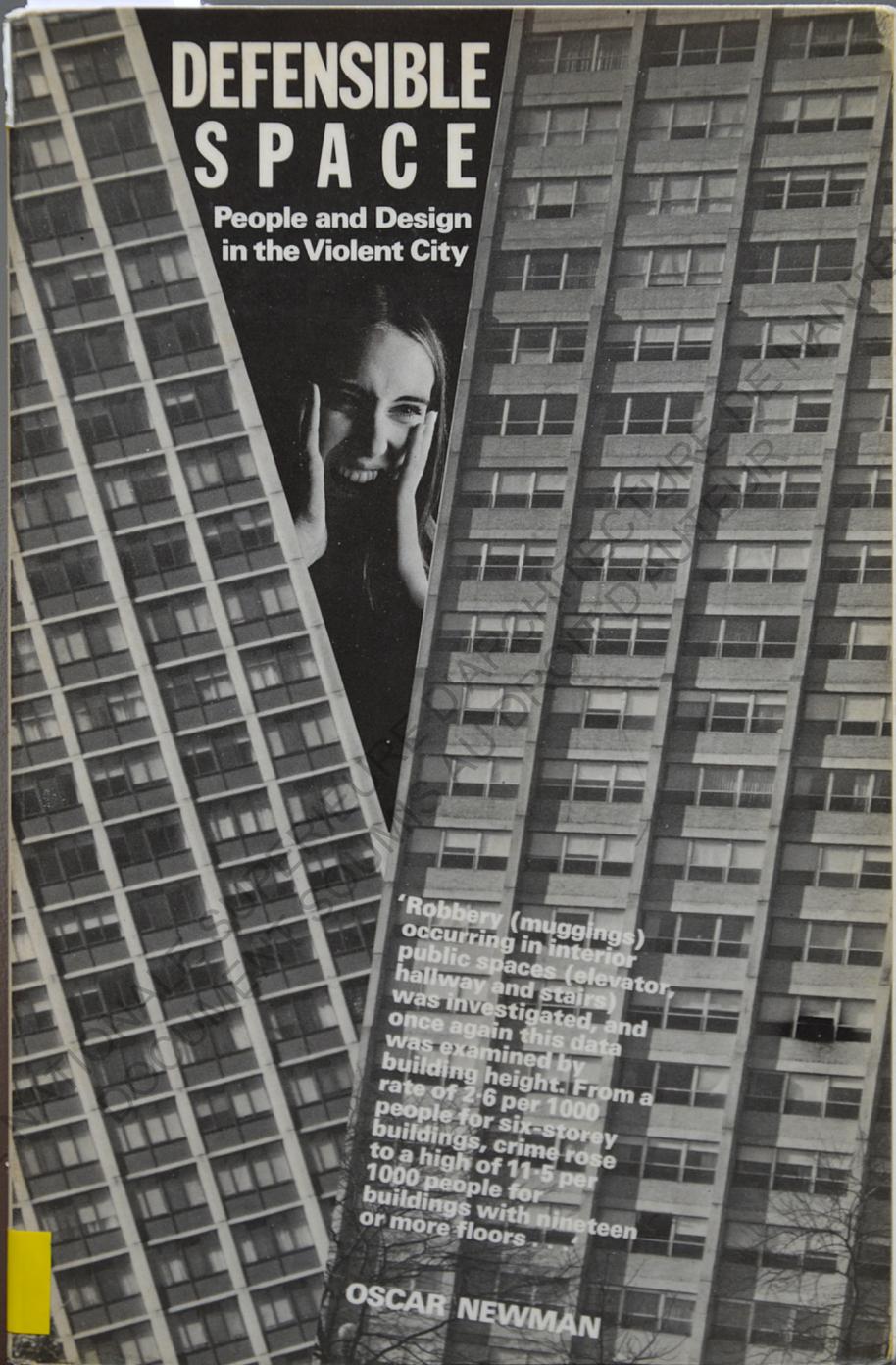
Insécurité

→ Couverture évocatrice du livre *Defensible Space : People and Design in the violent City*, Oscar Newman, 1972

Dans l'ensemble des pays occidentaux, les Trente Glorieuses sont marquées par un fort accroissement de la population. En Amérique comme en Europe de l'Ouest, la crise du logement des années 1950 à 1970 engendre la création de nombreux grands ensembles. Souvent, le peu de moyens que les communes mettent à disposition ont pour conséquence une construction hâtive et mal réalisée. Très rapidement, parfois dès la fin des années 1960, de nouvelles menaces vont apparaître ; l'enclavement du quartier, dû à une mauvaise gestion de l'implantation du projet lors de sa réalisation (loin des activités, des lieux de travail, des axes de circulation), s'avérera un facteur clé dans l'isolement des populations touchées par cet augmentation de la criminalité. Ainsi à Naples en Italie, le grand ensemble de la Scampia est encore aujourd'hui réputé comme un des lieux les plus dangereux du pays, les forces de l'ordre n'y pénétrant elles-mêmes que rarement. Comme de nombreuses autres « cités » européennes, elle demeure un symbole de l'échec de ces politiques urbaines d'après-guerre. Aux États-Unis, à la fin des années 1960, ce sont des grands ensembles comme celui de Pruitt-Igøe, à Saint-Louis, qui seront le symbole d'une précarité sociale alarmante et d'un manque flagrant de sécurité. Le terme *insécurité* deviendra alors hautement médiatisé.

DEFENSIBLE SPACE

People and Design
in the Violent City



'Robbery (muggings) occurring in interior public spaces (elevator, hallway and stairs) was investigated, and once again this data was examined by building height. From a rate of 2.6 per 1000 people for six-storey buildings, crime rose to a high of 11.5 per 1000 people for buildings with nineteen or more floors.

OSCAR NEWMAN

En 1968, le gouvernement des États-Unis met en place le Safe Streets Act : il s'agit d'une libération de fonds dédiés à la lutte contre la délinquance, ainsi qu'à la recherche de nouvelles techniques pour contrer l'accroissement de la criminalité. Ainsi, le principal objectif des études financées sera de trouver des réponses concrètes face à la dégradation des conditions de vie de tels quartiers.

Sous les auspices de ce financement, l'urbaniste Oscar Newman²⁵ mènera une étude non seulement forte en propositions mais très innovante dans ses méthodes d'analyse de terrain. Publié pour un large public dès 1974, son ouvrage *Defensible Space: People & Design in the violent City* n'était destiné, à l'origine du projet, qu'aux professionnels de l'aménagement (municipalités, architectes, urbanistes), de la sécurité (police, etc.) et les promoteurs immobiliers. Son étude s'étend en quatre domaines : une définition du principe de *defensible space*²⁶, selon lui élément à accomplir dans tout projet de logement collectif ; un énoncé des problèmes existants, portée sur une analyse architecturale des grands ensembles modernistes ; une présentation de quelques cas exemplaires de grands ensembles plus sûrs ; et enfin une proposition d'aménagements de grands ensembles existants.

25 Oscar Newman, né en 1935, obtient en 1959 son diplôme d'Architecture et d'Urbanisme à l'université de Montréal. Il poursuit ses études en Europe, toujours liées à l'urbanisme et au logement collectif jusqu'en 1961. Auteur de plusieurs études et documentaires, il est distingué du Prix d'Excellence de la United Nations Conference on Human Habitat en 1976.

Newman présente son point de vue ainsi : « *Defensible Space* est un modèle pour les environnements résidentiels hantés par le crime, proposant de créer l'expression physique d'un tissu social qui se défend soi-même. [...] Dans un environnement résidentiel [...] dépourvu de *defensible space*, des trajets comme aller de la rue à son appartement peuvent relever du véritable défi. La peur et l'incertitude engendrée en vivant dans de tels environnements peuvent éroder voire détruire la sécurité et la sainteté de l'unité d'habitation elle-même. Le concept clé du chercheur semble donc naître d'un manque, en réaction à quelque chose de bancal dans les grands ensembles américains. Il le précise ensuite ainsi : « Un principe majeur du *defensible space* tient dans le fait que la subdivision permet au résident de distinguer son voisin d'un intrus. [...] Quatre éléments [...] contribuent à la création d'un *defensible space* :

26 Le terme anglais *defensible space*, que l'on pourrait traduire mot à mot par "espace défendable", porte un sens allant au-delà du militaire ; il est difficile de trouver un mot français désignant avec justesse ce qu'il exprime. C'est pourquoi j'ai choisi de ne pas le traduire et de conserver sa forme initiale.

1. La définition territoriale de l'espace, rendant visible les aires d'influence des habitants. On y parvient en subdivisant l'environnement résidentiel en zones, dans lesquelles les résidents adjacents adopteront facilement des attitudes de dominants ;
2. Le positionnement des ouvertures des appartements, permettant une surveillance naturelle de l'extérieur et de l'intérieur de l'espace public de l'environnement habité ;



Defensible Space

↗ Démolition du grand ensemble de Pruitt-Igou, à Saint-Louis, Missouri, 1972. L'événement prend à l'époque une ampleur

spectaculaire, car il est diffusé à la télévision à travers les États-Unis. Les architectes se revendiquant postmodernistes, comme

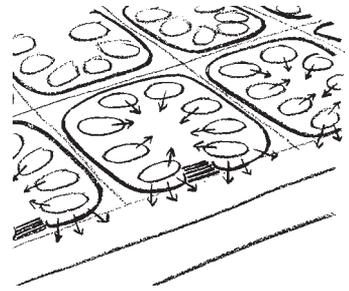
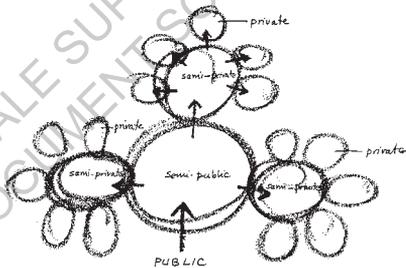
Charles Jencks, voient en ceci l'an 0 d'une nouvelle ère. À droite, le plan du quartier montre sa rupture avec le tissu urbain.

3. L'adoption de formes évitant la stigmatisation du particulier, permettant aux autres de percevoir la vulnérabilité et l'isolation des habitants ;
4. L'amélioration de la sécurité en plaçant les lotissements au sein de territoires favorables et proches d'activités empêchant la menace continue. »²⁷

En plaçant la surveillance comme élément central de sa méthode, Newman bouleverse les logiques d'aménagements sécuritaires : pour la première fois, il va placer l'habitant et non plus l'appareil policier au centre du mécanisme, sans quitter pour autant le concept du panoptique ; en effet, tout voir et assurer un rapport de domination (de l'habitant envers l'intrus) restent les enjeux principaux. En proposant un schéma d'organisation basé sur la subdivision et la gradation des espaces (public, semi public, collectif, privé), il sort de la dimension du simple quadrillage qu'avait engendré l'aménagement disciplinaire. La fluidité des circulations occupe également un rôle important car elle évite tout enclavement et empêche toute occupation statique, potentiellement dangereuse (cela n'est pas sans rappeler l'urbanisme d'Hausmann) ; en cela Newman se place dans le sillage d'une autre chercheuse, Jane Jacobs, qui vantait dès 1961 les mérites du Rockefeller Center (New York), où un hall traversant entre la 51e et la 52e rue ainsi qu'une galerie marchande entre la 52e et la 53e rue favorisent la fluidité des vues et « le mélange des trajets des uns et des autres »²⁸.

27 Oscar Newman, *Defensible Space : People and Design in the violent City*, 1972, p.8
29 Ibidem, p.59
28 Jane Jacobs, *Déclin et Survie des grandes Villes américaines*, 1961

→ Schémas de la hiérarchie des espaces promue par le *defensible space*. À gauche, les flèches montrent les accès ; à droite, elles montrent les potentiels de surveillance, définissant une territorialité.



« La méthode de conception qui engendra des projets tels que Pruitt-Igœ trouve son origine dans une formule de "composition" : l'architecte considère chaque édifice comme une entité seule, formelle et totale, excluant toute appréciation de l'usage fonctionnel du site qu'il pourrait partager avec les édifices avoisinants. C'est presque comme si l'architecte se comportait en sculpteur, ne considérant l'implantation de son projet comme rien de plus qu'une surface sur laquelle disposer sa série d'éléments verticaux, selon son bon plaisir. »²⁹ La position qu'adopte Newman est franche : il fustige vivement la machine à habiter

que les modernistes avaient répandu à travers le monde dans la première moitié du XXe siècle. On pourrait qualifier cette posture de post-moderne, si ce terme n'était pas tant ambigu. « Dans un immeuble de grande hauteur à couloir central, le seul *defensible space* n'est que l'appartement lui-même ; tout autre espace n'est que no man's land, ni public, ni privé. Les halls d'entrée, escaliers, ascenseurs et couloirs demeurent ouverts et accessibles à tous. Contrairement aux rues fréquentées et continuellement surveillées, ces intérieurs-là ne sont que faiblement traversés et impossibles à surveiller ; ils deviennent alors un enfer de peur et de crimes. »³⁰ La connotation presque militaire qu'adopte le chercheur peut paraître déconcertante lorsqu'il parle d'accès des parties communes et de no man's land ; il y a quelque chose de la forteresse monastique lorsqu'il parle de la sainteté du logement. Quitte à paraître rétrograde, il assume et affirme ce point de vue. On pourrait facilement l'accuser de passéisme, mais face à la dure réalité des habitants de certains grands ensembles, cette attitude est compréhensible. Il va ensuite énumérer un certain nombre d'éléments issus de l'habitat traditionnel, comme le perron, selon lui délaissés malgré leur importance capitale en matière de seuils. « Le temps est venu de revenir aux premiers principes, de réexaminer l'habitat humain tel qu'il a évolué, afin d'être de nouveau attentif à toutes les subtilités inventées depuis lors, et oubliées dans notre hâte face à la nécessité de loger le plus grand nombre. »³¹

30 Oscar Newman, *Defensible Space : People and Design in the violent City*, 1972, p.27
31 Ibidem, p.2

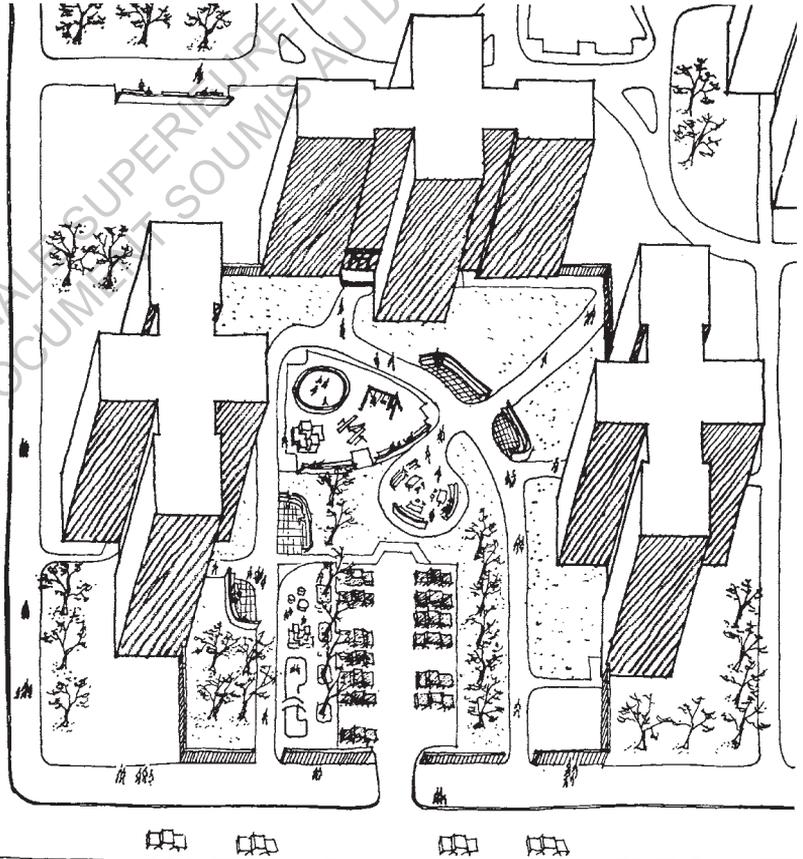


Preuves de l'état de dégradation important dans trois grands ensembles américains, dans les années 1970 : ← Rosenments, ↗ Schuylkyl Falls, et ↖ Pruitt-Igøe.
Defensible Space, Oscar Newman, 1972.

32 Oscar Newman, *Defensible Space* :
People and Design in the violent City,
1972, p.60

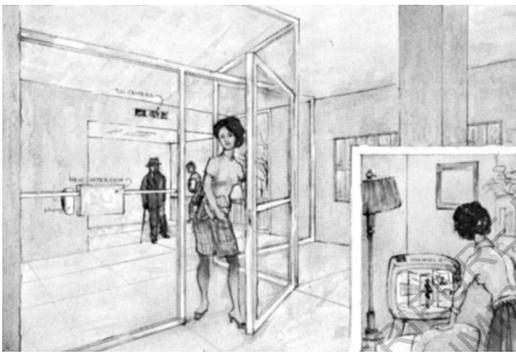
Newman cite néanmoins quelques cas exemplaires, et compatibles selon lui à sa notion de *defensible space* : « La méthode permettant de produire un projet territorialement sain, comme celui de Breukelen Houses, considère les édifices et leurs terrains d'implantation comme sujets d'une corrélation organique. Dans une telle approche, l'intérêt décisif demeure en la capacité de l'édifice lui-même à pouvoir simultanément définir son territoire, tout en se détachant de celui-ci. La relation entre les entrées et le terrain alentour, ainsi qu'entre les systèmes d'accès vertical et les mêmes lieux d'entrée, reçoivent ici une considération de première importance. La disposition des unités de logement suivent ensuite de manière organique ce qui résulte du plan d'implantation général, en encadrant les lieux d'entrée partagés, de manière à ce que l'édifice lui-même définisse le territoire sur lequel il est implanté. »³² Sans lui en donner la parenté, on peut dire que ce genre de discours va donner du crédit à des logiques pavillonnaires et résidentielles, qui vont émerger et se répandre dans les années 80, en réaction à l'urbanisme des grands ensembles. Cette attitude atteindra des extrêmes avec des villes nouvelles comme Celebration (Floride) ou Cergy (Val d'Oise), dont l'objectif est d'atteindre l'apparence d'un village, créant une ambiance factice de convivialité.

→ Proposition de réaménagement d'un îlot du quartier de Bronxdale, à New-York, par Oscar Newman. On reconnaît bien les trois enjeux fondamentaux du *defensible space* : la définition d'un territoire à l'aide de grilles, la capacité de surveillance de l'espace central par les habitants, et la définition de trajets précis à l'aide de chemins.





← Entrée d'immeuble au quartier de Breukelen, montré par Newman comme exemplaire : l'accès à l'entrée, guidée par un unique chemin, et conçu de manière à pouvoir être surveillé par les habitants, exprime bien que l'on pénètre dans un territoire.



↗ Dispositifs proposés par Oscar Newman afin d'améliorer la sécurité au sein d'un édifice de grand ensemble, en l'occurrence celui de Bronxdale. Le hall d'entrée est sectionné, définissant des espaces intermédiaires uniquement accessibles par interphone. Des caméras de surveillance permettent



également aux habitants de surveiller les parties communes ainsi que les espaces extérieurs (ici, une mère surveille ses enfants à l'extérieur).

À travers la réintroduction de la notion de *territoire* au sein du projet de logement collectif, Oscar Newman utilise la signification exacte de son origine latine *territorium* : d'après le Digeste, recueil de jurisprudence civile élaboré en 533 après J.C. par Justinien, fondement du droit moderne, le terme a un lien direct avec le *jus terrendi*, le « droit de terrifier ». En effet, l'enjeu est cette fois-ci de sortir des logiques d'intervention policière en cas de criminalité, afin que les habitants eux-mêmes puissent la gérer et imposer leur présence ; imposer leur propre *jus terrendi*.

Les principes défendus par Newman sont certes humanistes et tendent même pourquoi pas vers des idéaux d'autogestion. Seulement, seront-ils suivis dans le même esprit ? Jusqu'à présent, la plupart des grands ensembles de logement ayant adopté les

principes du *defensible space* voient leur aménagement comme extension de l'intervention policière. Cela peut donc faire paraître les idées d'Oscar Newman comme alternative bancaire à des problèmes avant tout d'inégalité sociale : on aura beau changer l'aménagement des quartiers, le taux de chômage ou de pauvreté restera le même. Faisons donc bien la distinction entre les propositions originales de *Defensible Space*, certes portées uniquement sur l'aménagement, mais témoignant d'une urgence face aux dégradations ; et ce qui fut réalisé, ce que certains fustigent comme solutions échappatoires à un problème social bien plus profond •

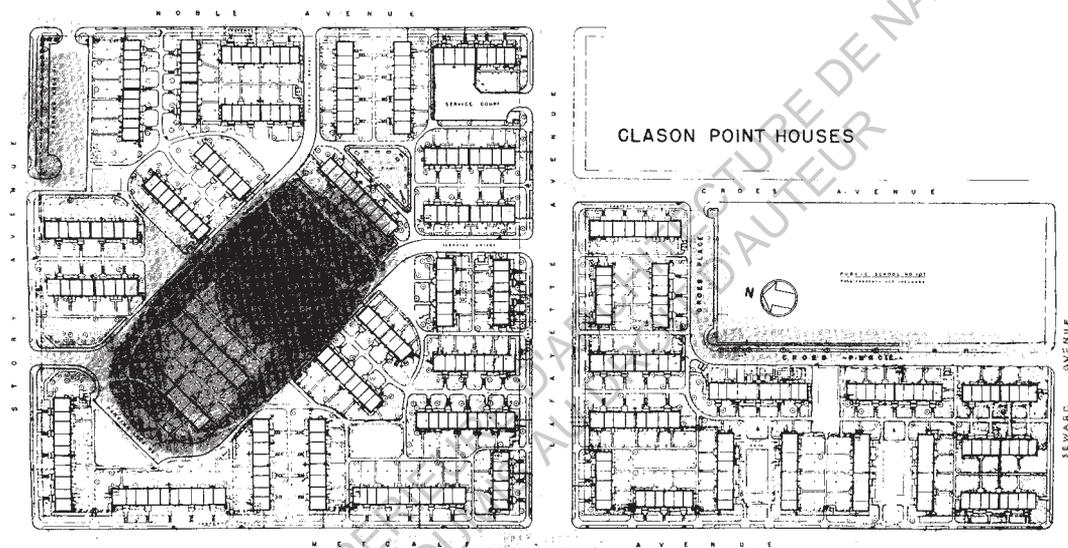
En ce qui concerne le diagnostic des grands ensembles existants, Oscar Newman va baser sa recherche sur des analyses singulières : il dresse des tableaux statistiques de la criminalité en fonction de la hauteur des édifices, et démontre que plus l'immeuble est haut, plus les agressions sont fréquentes ; il divise également ses mesures en fonction des lieux : il met ainsi en évidence que dans les édifices de moins de trois étages, seulement 20% des crimes sont commis dans les espaces intérieurs partagés (couloirs, escaliers, ascenseurs), contre 50 % au sein d'édifices de plus de 13 étages. Cela sert totalement son propos de nécessité de retourner à un modèle d'habitat plus en phase avec l'échelle humaine.

Cette mise en espace de l'étude criminologique va constituer sa principale innovation : il l'applique à l'architecture des grands ensembles, comme on vient de le voir, mais également à une échelle urbaine. Ainsi, pour le quartier de Clason Point dans le Bronx, il demande à des habitants de désigner sur calque les lieux qui leur paraissent dangereux. Il superpose ensuite ces calques, obtenant une carte-témoignage des degrés d'insécurité de leur quartier. Ce genre d'enquêtes constitueront un tournant dans les études criminologiques, passant d'une dimension linéaire à une dimension en plan (voire dans l'espace dans le cas des édifices) ; ces méthodes vont se répandre rapidement dans les années 70-80.

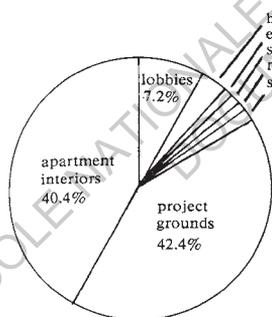
Ce nouveau paradigme criminologique va progressivement s'affiner grâce à d'autres contributions. Si Oscar Newman se basait sur les travaux de Jane Jacobs, qui analysait les conditions dans lesquelles les crimes ont lieu, Alice Coleman va se concentrer sur les liens existants entre défaut d'entretien, espace et criminalité ; thématiques dont Newman traitait déjà dans son étude. Mais c'est l'anglais Ronald Clarke³³, dans les années 80, qui sera le premier à employer la notion de *prévention spatiale du crime* en avançant ce qu'il nomme la *théorie du choix rationnel* : la prise en compte d'un cer-

33 Ronald V. Clarke fut directeur du Département de Recherche Criminologique du gouvernement britannique à partir de 1982, puis professeur à la School of Criminal Justice, à l'université de Newark (New Jersey) de 1987 à 1998. Il est considéré comme une figure importante dans l'avancée de la recherche en criminologie, et s'est vu attribuer en 2014 le prix Stockholm en criminologie (plus haut prix dans ce domaine).

tain nombre facteurs qui déterminent si oui ou non une personne va commettre un crime (l'environnement immédiat, la difficulté à commettre le crime, le gain potentiel et le risque encouru). À partir du postulat que tout individu est un être rationnel, potentiellement malveillant, cette approche criminologique va engendrer une nouvelle manière de traiter la criminalité dans un lieu donné, la Prévention Situationnelle : « l'ensemble des mesures qui visent à empêcher le passage à l'acte délinquant en modifiant les circonstances dans lesquelles les délits pourraient être commis par le durcissement des cibles » •

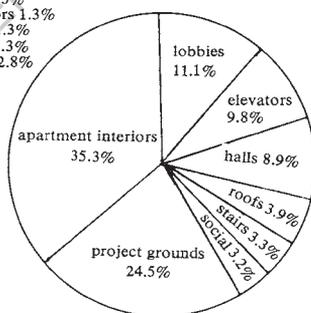


crime in interior public spaces 17.2%



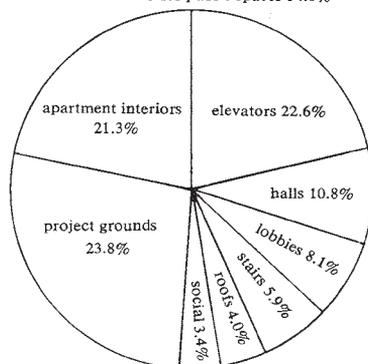
Three-story buildings
Mean felony rate: 9 per thousand population

crimes in interior public spaces 40.2%



Six- and seven-story buildings
Mean felony rate: 12 per thousand population

crimes in interior public spaces 54.8%



Buildings thirteen stories and over
Mean felony rate: 20 per thousand population

↗ "Carte de la Peur",
étude menée à partir de
témoignages d'habitants
du quartier de Clason Point,
New-York, 1970

↗ Lieux d'occurrence des
crimes dans différentes
hauteurs d'édifices, selon
les chiffres de la police
New-Yorkaise, 1969



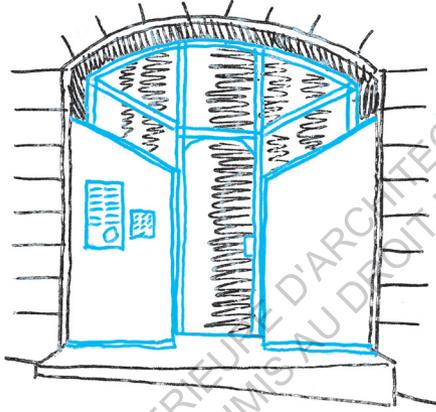
15/11/2015

Je n'hésite plus à passer par cette petite rue que je connaissais déjà par une amie qui y habitait il y a cinq ans. C'est une rue sombre, humide, tordue, avec une forte pente. Bien qu'elle relie deux rues très fréquentées du centre-ville, je n'y croise jamais beaucoup de monde, quelque soit l'heure de la journée, sûrement parce que la plupart des passants préfèrent s'engager dans ce célèbre et resplendissant passage couvert adjacent.

Ce terrain semble avoir été fertile pour l'apparition de dispositifs défensifs. J'y trouve de nombreuses grilles, trois angles munis de quarts-de-ronds, un mur antipisse, et surtout quatre arches d'entrée comblées de divers aménagements hostiles.

Par exemple, l'une d'entre elles, entrée d'immeuble, se voit presque totalement bouchée par d'énormes caissons, intégrés avec un goût douteux dans une composition vaguement datée. Ainsi, le palier de l'arche, abrité des intempéries, ne laisse plus qu'un maigre passage pour accéder à la porte, enserrée entre les deux caissons. Le boîtier d'interphone,

seul élément visible qui pourrait justifier la présence de tels volumes, est bien maigre par rapport à leur capacité. Paradoxalement, s'ils sont sûrement bel et bien vides, la raison de leur installation semble à l'inverse très précise et justifiée.



En contrebas, une autre arche, plus large que la précédente, présente des aménagements moins ambigus. Il faut dire qu'il ne s'agit pas cette fois-ci d'une entrée d'immeuble mais d'une entrée de service, ce qui explique que ses aménageurs en aient négligé l'aspect esthétique.

Pourtant, l'esthétique, il y en a bien une ici : au sein de cette arche séculaire en granit, existe un monde de métal et de boulons, dont la peinture verte s'écaille pour laisser paraître la noirceur de ces dispositifs.

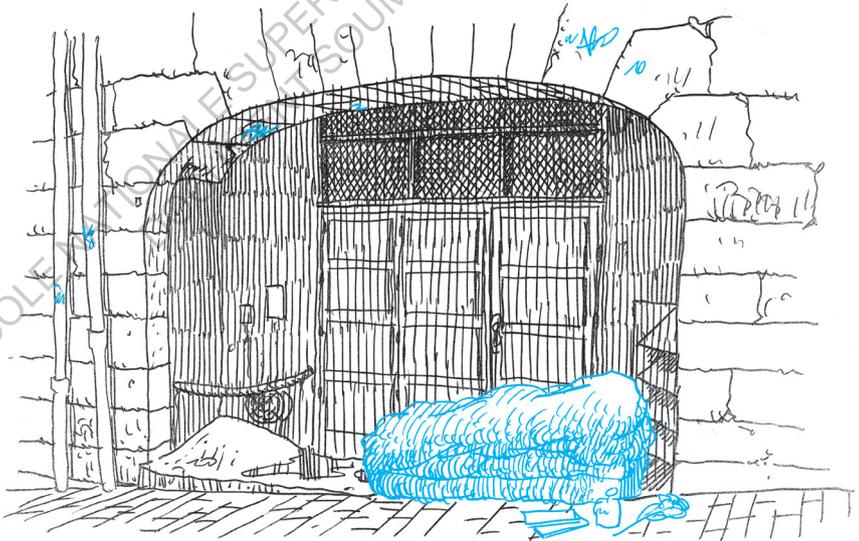
Là encore, dans cette atmosphère militaire, les motifs inclinés du mur antipisse resurgissent, et sont accompagnés d'un autre quart-de-cercle, formant l'éternel symbole de la contenance publique. Le fond, constitué de portes et de larges plaques de métal, ne laisse au palier qu'une maigre épaisseur.

Lorsque je traverse la rue, en ce dimanche soir de novembre, j'aperçois un amoncellement de vieux matelas niché dans cette arche. Bien qu'aucune partie de son corps ne soit visible, je distingue la masse d'une personne sous le tas de couvertures. Ses ronflements discontinus, étranges, rententissent puis résonnent dans toute la rue.

À son chevet, aux côtés d'un numéro de Picsou Magazine, reposent deux objets qui saisissent mon attention : Une bougie allumée et une rose, sans aucun doute dédiés aux victimes des attentats de Paris survenus avant-hier. Pourquoi même suis-je surpris de voir cela ? Ne serait-ce pas cette habitude de voir ces individus vivre dans la crasse et la précarité de la rue, soumis aux cruautés de l'environnement urbain, qui aurait inévitablement biaisé mon regard ? C'est certain, la force du

quotidien m'a fait retirer les sans-abri du registre du spirituel ; cela pourrait-il aller jusqu'à les considérer comme autre chose que des Hommes ?

Lorsqu'on réalise que la ville est truffée de dispositifs défensifs, c'est cette inhumanité qui choque. Que ce soit pour chasser SDF ou pigeons, les mêmes pics sont mis en place. Un reportage sur les murs anti-pisse de Paris montrait une interview de leur concepteur : celui ci employait le mot « chiens » pour parler des vagabonds. Il me semble évident qu'à l'origine du dispositif défensif, on trouve une dés-humanisation, une transformation des sujets en être « nuisibles ».



« La façon dont les individus s'identifient à l'environnement où ils vivent et la manière dont les espaces urbains sont traités influent sur la sécurité. »

Politecnico di Milano, Étude SafePolis,
Commission Européenne, 2006, p.2

← Stade Matmut-Atlantique
à Bordeaux, 2015

3 Fabrique actuelle d'environnements sécuritaires

Grâce à une synthèse historique du développement sécuritaire de l'environnement urbain, nous pouvons dire que celui-ci est indissociable de plusieurs domaines : les échanges commerciaux, la stabilité politique, l'hygiène, la discipline ; en bref, indissociable de la notion d'efficacité. Nous pouvons également affirmer qu'il se trouve à l'origine d'une ségrégation de la population en quartiers, d'une surveillance générale, d'une plus grande facilité d'intervention des forces de l'ordre. Il est important de souligner que cet enjeu de sécurité a toujours été traité à travers des dispositifs plus ou moins explicites, tirant leur efficacité surtout dans leur forme architecturale (du panoptique, très évident, à l'avenue haussmannienne, très déguisée). Qu'en est-il aujourd'hui ? Comment nos villes gèrent-elles ce patrimoine, à la fois présent dans leur forme même, et au sein des décisions politiques actuelles ? Comme le dit Paul Landauer¹, « La sécurité est en train d'envahir nos paysages quotidiens au point de conditionner aujourd'hui les modes de fabrication de la plupart des lieux urbains.

Aucun aménagement ou réaménagement n'est désormais envisagé sans tenir compte de cette question ; avec pour effet de sécuriser les habitants mais aussi d'ajouter à la peur l'inquiétude engendrée par la dimension carcérale de ces mêmes techniques de surveillance. »² En effet, quels effets quotidiens ces dispositifs procurent-ils à l'habitant des villes ? S'avèrent-ils toujours aussi efficaces ? Quelles sont les évolutions de l'urbanisme sécuritaire, après ce tournant du défensable space et de la prévention situationnelle ?

1 Paul Landauer est architecte DPLG et docteur en histoire de l'architecture. Auparavant chercheur à l'ENSA de Nancy, il est depuis octobre 2007 maître-assistant à l'École d'Architecture de la Ville et des Territoires de Marne-la-Vallée.

2 Paul Landauer, *L'Architecte, la Ville et la Sécurité*, 2009, p.2

3.1 Les nouvelles figures spatiales de la sécurité

« Ce ne sont plus les interventions qui s'adaptent au terrain, mais le terrain qui s'adapte désormais aux interventions. »³

Fluidité
& technologie

Quelles sont aujourd'hui les principales orientations des politiques d'aménagement sécuritaire ? L'architecte Paul Landauer souligne le rôle clé des stades, objets d'importantes innovations ces vingt dernières années : « Le souci de contrôler les mouvements des foules lors des rencontres sportives a provoqué une transformation de l'architecture des stades aussi bien que celles de leur environnement. Il s'agissait, d'une part, d'assouplir la présence des clôtures, à l'origine des compressions de foule meurtrières, comme celles du Heysel en 1985, et d'autre part, de prévenir l'action de fauteurs de trouble pour lesquels les stratégies de contrôle par la visibilité se révélaient inopérantes. »⁴ On peut voir en cela des enjeux similaires aux émeutes urbaines : les grands stades, accueillant une énorme quantité de population à un moment spontané, doit répondre à un enjeu d'adaptabilité à des flux soudains et amenant parfois à des situations dangereuses. Différentes postures se dégagent alors : « Forcer à la mobilité n'est pas suffisant. Il convient également de catégoriser les flux, de contraindre leur répartition et de contenir le risque de leur agrégation [...]. Tout comme les flux de marchandises, les flux des usagers ou des visiteurs sont conçus de telle manière qu'ils ne puissent se trouver ralentis ou empêchés par le croisement avec d'autres. »⁵ Rapidement, l'aménagement des accès aux stades vont dépasser le traitement ordinaire réservé aux avenues fréquentées et les stratégies traditionnelles. Les évolutions technologiques apparues à la fin du XXe siècle, notamment dans les systèmes électroniques et de télécommande, vont amplement contribuer à de nouvelles prouesses techniques : « Au stade de Grenoble, le poste central permet de contrôler l'ouverture et la fermeture des sorties de l'enceinte sportive. En agissant sur le caractère mobile des clôtures, ces dispositifs développent des facultés d'improvisation de chacun des acteurs de la sécurité. »⁶

3 Paul Landauer, *L'Architecte, la Ville et la Sécurité*, 2009, p.24

4 Ibidem, p.10

5 Ibidem, p.13

6 Ibidem, p.24

Ces nouveaux outils technologiques vont permettre l'élaboration d'un espace non plus statique mais adaptable à toutes sortes de situations, à tous niveaux de risque. Ces nouvelles stratégies ne tarderont pas à sortir du contexte des stades ; en témoignent

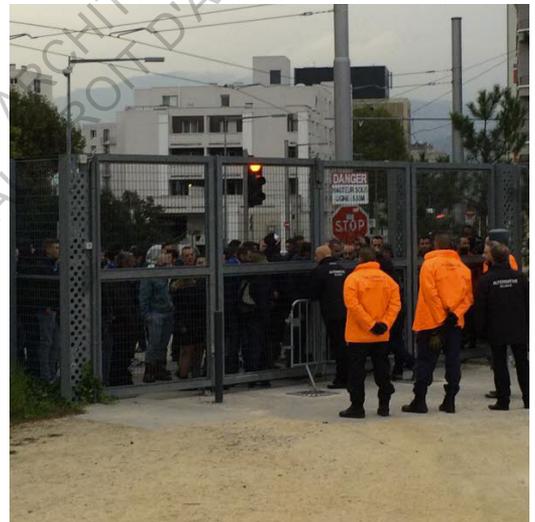
les travaux en cours sur le parvis du palais de justice de Nantes, 16 ans après son inauguration : des grilles amovibles, laissant le parvis accessible et ouvert, mais pouvant se déplier de manière à y fermer totalement l'accès lors de manifestations.

3 Fabrique actuelle d'environnements sécuritaires



↗ Émeutes au stade du Heysel à Bruxelles, 1985. Le drame fit 39 morts, certains écrasés sous les murs effondrés des tribunes.

↖ Panneau de chantier actuellement visible au palais de justice de Nantes.
 → Supporters réunis devant les barrières d'entrée du stade de Grenoble, 2015.



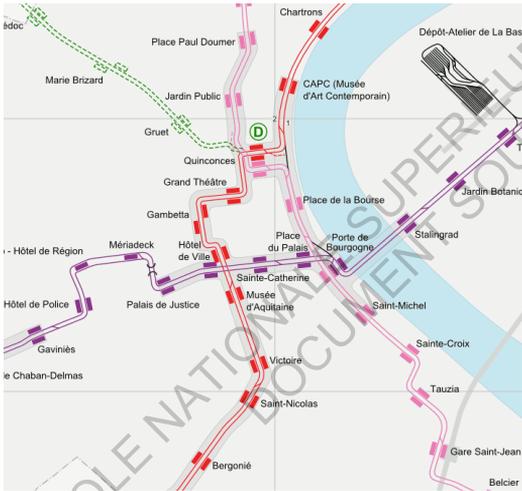
Mis à part cette régulation technologique des flux, la contrainte de fluidité s'avère de plus en plus présente, notamment dans les hypercentres : « Le souci d'éviter les lieux d'agrégation, en tant qu'ils génèrent toutes sortes d'actes de malveillance — des vols à la tire aux émeutes — pousse de nombreuses villes à multiplier les lignes de déplacement. Le développement des nouveaux modes de transport — tramway mais aussi circulations douces tels que les vélos, trottinettes, &c. — participe de cette dispersion. Lequel se traduit, dans la ville, par la subdivision des rues et des places en autant de sites propres destinés à garantir la fluidité de chaque mode de locomotion. »⁷ Ainsi, outre un effet de "minéralisation" des grandes

⁷ Paul Landauer, *L'Architecte, la Ville et la Sécurité*, 2009, p.14

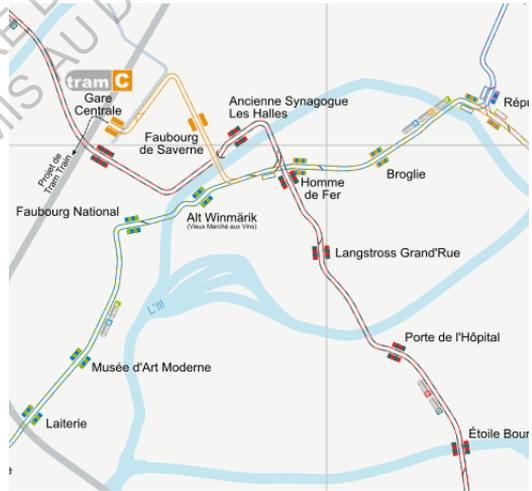
3 Fabrique actuelle d'environnements sécuritaires

8 Paul Landauer, *L'Architecte, la Ville et la Sécurité*, 2009, p.15

rues des centre-villes incitant à plus de passage et moins de haltes, les municipalités ont cherché à créer, comme à Nantes dans les années 90, une nouvelle cohérence urbaine autour du tramway, dans le but de répartir et de diffuser la présence des usagers autour des zones à desservir. « L'une des rares villes échappant à cette règle est celle de Strasbourg. Les quatre lignes de son tramway se croisent en un même lieu, place de l'Homme-de-Fer. Celle-ci est devenue un nouveau pôle de centralité dans la ville où se cristallisent aujourd'hui la plupart des problèmes d'insécurité. La ville de Bordeaux a tiré la leçon de cette mésaventure et a pris soin, quant à elle, de croiser deux à deux les trois lignes de son tramway. Les points de correspondance se trouvent répartis autour des lieux à forte fréquentation, permettant une distribution plus homogène des flux de voyageurs autour des polarités existantes ou à venir. »⁸ Ainsi, les tramways des années 1990-2000 n'ont finalement que peu de points communs avec ceux d'avant-guerre : ces derniers étaient petits, très diffusés dans le tissu urbain et partageaient la voie avec les autres moyens de transport ; ceux d'aujourd'hui sont dotés de grandes rames, installés en "sites propres" et leur implantation est devenue stratégique car directement impliquée dans la prévention de la délinquance •



↖ Plan du réseau de tramways de Bordeaux (détail)



↗ Plan du réseau de tramways de Strasbourg (détail)

Les épisodes critiques qu'ont vécu les stades ont abouti à d'autres leçons que le simple recours à des appareils architecturaux et technologiques ; l'intervention même des forces de l'ordre, lors de grandes émeutes, nécessita très vite une articulation entre responsables privés et responsables publics de la sécurité : « ce qui compte, c'est l'autonomie d'action de chacun

des acteurs de la sécurité. [...] Leur objectif n'est pas tant de limiter les efforts respectifs de chacun en évitant les doublons que d'encourager une action aussi rapide et flexible que possible. »⁹ Ainsi, une circulaire de 1994 sur les réglementations incendie, qui impose le maintien d'une zone interdite à la circulation pour permettre l'accès aux véhicules de secours ou des forces de l'ordre, facilite cette cogérance de la sécurité : « Ce règlement est assisté, depuis 1998, d'une obligation de fermeture autour des stades d'un espace de respiration calculé sur la base de 0,5m² par spectateur, afin d'éviter tout risque de bousculade lors de leur sortie. [...] Mais il autorise, de surcroît, la constitution d'un espace intermédiaire grâce auquel peut s'organiser une répartition des rôles entre les institutions publiques et les organisateurs privés. La police peut ainsi demander aux organisateurs des rencontres sportives d'installer sur ce périmètre "des dispositifs matériels d'interdiction et de préfiltrage sur les points prévus par le directeur du service d'ordre". [...] Les spectateurs y sont à la fois présélectionnés et moins nombreux. Le périmètre de sécurité renvoie donc davantage à la surveillance du mouvement qu'à la surveillance du territoire. »¹⁰

→ Gare RER / SNCF de Marne-la-Vallée-Chessy, desservant Euro-Disney. Dans quel domaine sommes-nous ? Celui de la gare, ou celui du parc d'attractions ?



Encore une fois, ces méthodes vont s'extraire du champ des stades pour toucher d'autres aires urbaines, toujours les zones de forte affluence : « Le parvis public des gares TGV, RER et bus desservant Disneyland en fournit un parfait exemple. Il constitue à la fois un espace tampon où se mêlent les registres du transport et du loisir et une zone de filtrage permettant de séparer la clientèle des parcs d'attraction ou des hôtels des usagers riverains se rendant à Disney Village. [...] Celui-ci devient une zone mixte, cogérée par les responsables des loisirs et des commerces et par les instances publiques du maintien de

9 Paul Landauer, *L'Architecte, la Ville et la Sécurité*, 2009, p.23

10 Ibidem, p.19

l'ordre. »¹¹ Il devient alors difficile de déceler si ces différents espaces relèvent de la gestion municipale ou s'ils sont l'affaire des responsables du stade.

On distingue maintenant clairement la place centrale qu'occupent la maîtrise des flux et de la circulation dans la garantie d'un environnement sécurisé, surtout dans des lieux de forte affluence. « Pour apparaître à la fois attrayant et sûr, un espace doit maintenant afficher sa flexibilité. »¹² Les barrières, dans le défensible space d'Oscar Newman permettaient une gradation d'espaces successifs et surtout la définition de territoires ; or aujourd'hui, leur hybridation technologique semble avoir fait totalement disparaître leur aspect fermé : « elles contribuent, paradoxalement, à organiser des villes fluides et adaptables. »¹³

Cependant, la division en territoires successifs, elle, est toujours en vigueur : les dispositifs technologiques adaptables ont toujours autant le pouvoir de définir des zones où les différents acteurs de la sécurité (forces de l'ordre ou privés) sont affectés. Dans l'espace urbain, Paul Landauer distingue d'ailleurs d'une manière générale une succession d'espace dont les limites tendent à devenir invisibles : « une zone ouverte, sans distinction, au public ; une zone contrôlée nécessitant une vérification d'identité ou un accompagnement ; enfin un espace réservé aux détenteurs d'autorisation. »¹⁴ Cela peut concerner autant les galeries marchandes que les terrasses des cafés.

Cette question de la justification de se tenir à un endroit donné pose problème dans le sens où, quelque soit son degré, elle tend à devenir omniprésente. Les politiques favorisant une fluidité accrue des circulations en ville rendent en conséquence plus difficile la moindre appropriation statique de l'espace public, participant à une marginalisation immédiate de quiconque s'arrêterait dans ce flux incessant. Qui d'autre que les mendiants sont-ils arrêtés rue d'Orléans, rue de la Barillerie, cours des Cinquante Otages, dans toutes les grandes rues commerçantes de l'hypercentre de Nantes ? La plupart des piétons filent, soit pour s'engouffrer dans les grands magasins, soit pour s'arrêter aux terrasses de cafés, où ils auront payé le droit de s'asseoir. Ce constat inquiétant ne remet-il pas gravement en cause le statut même de la ville ? Si « les lieux d'immobilité sont les seuls susceptibles de générer une attention à autrui. »¹⁵, comment la confrontation et le dialogue avec l'autre peuvent-ils être encore garantis, si l'espace urbain tend à s'accélérer dans un flot incessant de circulation ?•

11 Paul Landauer, *L'Architecte, la Ville et la Sécurité*, 2009, p.20

12 Ibidem, p.25

13 Ibidem, p.30

14 Ibidem, p.21

15 Ibidem, p.45



↗ Uniformisation des hypercentres en France : les mêmes grandes enseignes (fast-food, banques, grands magasins...) s'implantent dans un environnement "minéralisé" à l'extrême, incitant au déplacement et à la fluidité, dissuadant tout investissement de l'espace public.

De gauche à droite et de haut en bas : Rennes (35), Marseille (13), Nantes (44), Strasbourg (67), Lille (59), Bordeaux (33), Amiens (80), Brest (29). Photo Google Street View

3.2 Symptômes d'une ville en péril ?

« la contrainte spatiale est beaucoup mieux admise que la répression policière. »¹⁶

Dans l'antiquité romaine, le *jus civitas*, ou *droit de cité* désignait l'ensemble des droits réservés aux citoyens. Cette signification, établissant un lien direct entre "droit à la ville" et "droit civique", met en exergue une propriété fondamentale de l'espace urbain : la ville, c'est le lieu politique par excellence. L'urbaniste danois Jan Gehl soutient que « les gens ont besoin de se retrouver, de se rencontrer afin de faire partie de la société. Nous en avons également besoin pour le bon fonctionnement de la démocratie. »¹⁷

Or on pourrait se demander si les espaces publics de nos villes assurent toujours cette possibilité de réunion, de dialogue, de confrontation avec l'Autre ; ces tendances sécuritaires qui visent à fluidifier au maximum les hypercentres, et qui tendent à confondre rassemblement et émeute, semblent mettre en péril ces propriétés pourtant fondamentales de la ville •

Cependant, cette contrainte de circulation n'est pas le seul phénomène susceptible d'aliéner la nature de l'espace urbain : en effet, dans beaucoup de villes occidentales, la privatisation des espaces publics est un phénomène qui soulève le débat. L'écrivain Anna Minton affirme ainsi qu'aujourd'hui « l'ensemble de la ville de Londres est une série d'enclaves d'espaces privatisés, contrôlés par le privé. » Un des plus célèbres de la ville demeure le Pater Noster Square, voisin de la cathédrale Saint-Paul : accueillant les grandes institutions financières du pays (du Stock Exchange à Goldman Sachs), et sécurisé par une société privée, les indignés londoniens d'octobre 2011 n'avaient pu s'y installer directement et avaient dû se rabattre sur le parvis de la cathédrale. Actuellement, Londres compte une quarantaine de ces espaces privatisés, appelés aussi *Business Improvement Districts* (communément B.I.D.). Le quartier de la City est celui qui en compte le plus ; l'hôtel de ville de Londres, exemple significatif, se trouve ainsi encerclé de ces espaces privatisés.

Anna Minton explique cependant que ces phénomènes ne sont pas tout à fait nouveaux pour la capitale du Royaume-Uni : « Les places géorgiennes de la fin du XVIIIe siècle à Londres étaient déjà des espaces hautement surveillés, auquel le passant n'avait

16 Paul Landauer, *L'Architecte, la Ville et la Sécurité*, 2009, p.47

17 Cette citation, y compris les suivantes sans note renvoient au documentaire *Mainmise sur les Villes*, de Claire Laborey et Marc Evreux, Arte, 2015.



↖ Les indignés londoniens lors du mouvement Occupy London, hiver 2011-2012

↗ Le Pater Noster Square, au cœur de Londres

↖ Canary Wharf en chantier, fin des années 1980

↗ Morelondon, possesseur d'une grande part des rues de la City, à Londres

Private Property

No Skateboarding, Roller-blading or Cycling.

Anti-skateboarding measures have been fitted to raised benches and other surfaces. Persons causing damage to property may be prosecuted.

Images are being recorded for the purposes of:

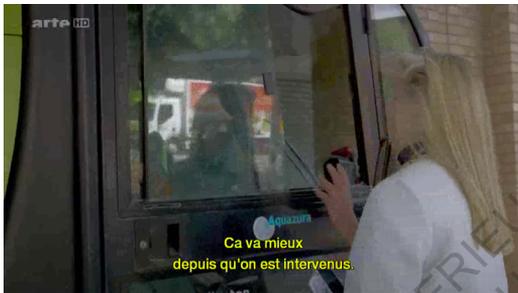
- Public Safety
- Crime Prevention and Prosecution
- Property Management

Information is available from More London Estate Management on 020 7403 4866.

morelondon

pas accès. C'est par la suite, lorsque les politiques locales ont eu plus de poids, qu'ils ont été rendus accessibles. » En effet, cette ville porte un passé sécuritaire singulier ; et c'est dans les années 1980 que le premier des B.I.D. y voit le jour : il s'agit du quartier de Canary Wharf. Construit sur les anciens terre-pleins des docklands, c'est le premier quartier de la ville accessible au public mais construit et géré par le privé. C'est à l'époque une nouvelle façon de faire la ville : « Les espaces publics de ce quartier dessiné par des banquiers, pour des banquiers, sont gérés par un consortium d'investisseurs mené par Morgan Stanley, et plus récemment un fonds qatari. »

En effet, l'avènement des B.I.D. naît d'un croisement de deux enjeux : d'une part, le fait que les banques recherchent un nouveau type d'espace pour s'installer ; et d'autre part, les problématiques de désindustrialisation des années 1980 : « Ces docks désaffectés avaient besoin d'être réhabilités ; c'était l'opportunité parfaite. » Le modèle du B.I.D. correspond parfaitement aux besoins des institutions financières, tout en assurant une reconversion de friches urbaines ; il assure également à la municipalité un bénéfice précieux dû aux taxes que celle-ci prélève sur les gérants de ces espaces privatisés. Il s'avère que c'est cette diffi-



➤ Image du documentaire *Mainmise sur les Villes*, de Claire Laborey et Marc Evreux. Ici, la directrice d'un B.I.D. fait le tour de son quartier, sous les allures d'un élu. Les préoccupations prédominantes des commerçants demeurent la propreté, la mendicité et la délinquance. Les B.I.D. sont souvent bien vus auprès des municipalités, grâce à leur capacité à résoudre des problèmes de saleté.

culté économique qui pousse de plus en plus les villes à octroyer des parcelles d'espaces publics aux sociétés privées. Ingrid Nappi-Choulet, chercheuse à l'ESSEC, explique : « la rénovation urbaine coûte tellement cher que les acteurs publics ont besoin des acteurs privés pour prendre le risque. »

Les directions de ces espaces publics privatisés, en aménageant leurs espaces extérieurs selon leur bon vouloir et en faisant appel à des prestataires privés de sécurité, compromettent le droit de cité en y dictant leurs propres lois, davantage sécuritaires, toujours axées sur des enjeux de consommation et non plus de citoyenneté. La plupart du temps, l'enjeu est de rendre leurs espaces publics plus attractifs afin d'inciter le passant à fréquenter les commerces. Ainsi, on observe un double jeu de "nettoyage" entre l'irréfutable capacité de ces acteurs privés à résoudre les problèmes de saleté (mise très en avant auprès des municipalités), et également leur capacité à faire place nette de tous individus jugés "parasites" : mendiants, vagabonds, &c •

Cependant, le cas des B.I.D., certes caractéristique, n'est pas l'unique facteur d'uniformisation des villes occidentales ; les municipalités elles-mêmes ont très bien acquis ces enjeux de fluidité, de propreté et d'attractivité au sein de leurs espace urbains. Effet de la mondialisation, les centre-villes français tendent ainsi à devenir plus homogènes, adoptant une certaine minéralisation de leur aménagement : que l'on soit à Nantes, Bordeaux, Amiens, Besançon, Lille, Marseille, on retrouve ce couple "pavement minéral piéton + grandes enseignes". L'aménagement d'un environnement minéral résout en effet le mieux ces contraintes de fluidité et de nettoyage ; il est également le moins facile à investir : mis à part le mobilier urbain mis à disposition par la ville, où s'installer ?

« La Disneyfication, c'est la création d'un lieu merveilleux où les problèmes sociaux et la pluralité sont dissimulés. C'est un concept anti-urbain où aucune rencontre ne se fait au hasard, et où règne le branding. [...] On a évoqué ces dames rouges, ces gogo-danseuses qui étaient vouées à devenir les mascottes du Reeperbahn. Je vous lis un article du Spiegel à ce sujet : "Si ces misérables panneaux sexistes sont tout ce qu'il restera de St Pauli après le nettoyage mené par le B.I.D., alors good bye, Hambourg !". »



→ Dans le quartier de Reeperbahn, à Hambourg, réputé populaire et subversif, les habitants s'indignent d'apprendre qu'un projet de B.I.D. est en train d'apparaître sans aucune concertation habitante.

3 Fabrique actuelle d'environnements sécuritaires



On interroge les visiteurs et les commerçants.



Pourtant, ce BID est censé être un outil de développement urbain.



Dans ce cas, qu'apporte-t-il aux habitants ?



Où a-t-on informé le quartier qu'on pouvait y participer ?



C'est comme ça. Cela ne dépend pas de moi.

L'élection de Marseille au titre de « Capitale Européenne de la Culture », en 2013, y accéléra les phénomènes d'homogénéisation et de gentrification que l'on voyait se développer dans beaucoup d'autres villes. La mise en place d'un événement culturel si important fut l'occasion pour la ville de Marseille de régler ce en quoi elle faisait figure de mauvaise élève : l'insécurité, les règlements de compte, le manque d'autorité des forces de l'ordre. C'est ainsi qu'un nouveau centre de supervision fut inauguré : le peu d'échos médiatiques que le lancement de ce dispositif engendra concernait la sécurité des cortèges à venir, dans le cadre des événements culturels ; bien entendu, c'est un prétexte pour couvrir cette diffusion d'une myriade de caméras de surveillance dans le centre-ville, ce que la municipalité marseillaise attendait depuis plusieurs années.

Paul Landauer écrivait en 2009 : « La fête ne consiste plus à remettre en cause l'organisation quotidienne des lieux urbains mais bien plutôt à diffuser au sein de la ville la distraction comme valeur consensuelle et ordinaire à des fins de sécurité [...] le partage de l'espace public n'étant plus fondé que sur la connivence émotive entre usagers. »¹⁸ Le défilé d'ouverture de Marseille 2013 ou les carnivals des grandes villes françaises ne dérogent pas à cette description : en ne fonctionnant plus comme une alternative à l'ordinaire, seuls comptent le contenu et la qualité du spectacle. En fondant dans le même groupe vigiles et animateurs, les citoyens — devenus spectateurs — s'habituent à cette confusion entre les missions d'animation et de surveillance.

Lorsque le philosophe Thierry Paquot nous dit que le propre de la ville c'est « permettre la multiplicité des rencontres, et la confrontation de soi avec l'autre », c'est en réaction à un danger d'aliénation grave de la nature même de la ville. On a pu remarquer qu'au fil du temps, lorsque s'accroît l'ensemble des dispositifs sécuritaires, diminue de manière significative la fonction politique de l'espace urbain ; augmente également, à cause du phénomène de zoning, l'impossibilité des différentes communautés humaines à se croiser, se confronter. « L'espace public privatisé est le recul de ce qui est le propre de la ville : le fait d'être composite » •

18 Paul Landauer, *L'Architecte, la Ville et la Sécurité*, 2009, p.54

3.3 Rénovation urbaine & prévention situationnelle

« La rénovation urbaine est ainsi marquée par la montée en puissance de ces dispositifs sécuritaires, qui traduisent une vision défensive de la prise en compte de la sécurité par l'aménagement, où l'environnement et le contexte spatial sont sollicités pour empêcher que des faits identifiés ne se produisent. »¹⁹

Que se passe-t-il hors des centre-villes ? Le tissu ancien est un précieux terrain d'observation de la transformation des aménagements urbains à travers l'histoire ; mais d'autres quartiers de nos villes sont également sujets à des politiques de sécurisation, concernant d'ailleurs des problématiques bien différentes de celles des hypercentres.

La transformation actuelle des quartiers de cités HLM, guidée par le PNRU depuis 2004²⁰, cristallise un ensemble significatif de questions autour du thème de la sécurité. La rénovation urbaine entend transformer en profondeur l'image de ces quartiers : l'insécurité, à la fois cliché et réalité des grands ensembles, demeure le problème principal à l'origine du programme. Deux domaines principaux y sont à l'œuvre : d'abord, des objectifs sociaux de "rééquilibrage du peuplement", afin d'instaurer une nouvelle mixité sociale, se traduisant par une diversification des offres de logements (construction de résidences) ; puis la transformation de l'environnement de ces quartiers, en assurant à la fois un changement d'image et d'ambiances. C'est dans ce dernier domaine qu'interviennent les principes de la prévention situationnelle : atténuer la délinquance à l'aide de l'aménagement concret. L'urbaniste Camille Gosselin souligne que « si, lors de la conception des résidentialisations, les questions de sécurité sont régulièrement pointées par les gestionnaires et les maîtres d'œuvre, leur dimension sécuritaire n'a cependant pas été mise en avant dans les discours de justification du PNRU, où elles sont davantage présentées comme un outil de clarification des statuts et fonctions des espaces extérieurs. »²¹ En effet, les principes d'omni-surveillance et de marquage des

19 Camille Gosselin, *La rénovation urbaine et le modèle de "l'espace défendable" : la montée en puissance des enjeux sécuritaires dans l'aménagement*, metropolitiques.eu, 2015
21 Ibidem

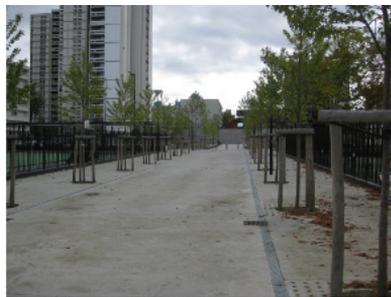
20 Le Programme National pour la Rénovation Urbaine est dirigé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), créé en 2004. L'objectif de l'Agence est d'accompagner des projets urbains globaux pour transformer des quartiers en difficulté en profondeur.

territoires, stipulés dans Defensible Space d'Oscar Newman, se retrouvent dans la volonté de clarifier les espaces de ces quartiers : nouveaux espaces intermédiaires aux pieds des édifices, nouveaux parterres guidant davantage la circulation piétonne et automobile, &c. Ainsi, on observe encore un double jeu entre l'esthétique et la sécurisation, la première masquant encore l'autre. « les discours sur la rénovation urbaine ne traitent pas frontalement la question de la sécurité et promeuvent des concepts plus consensuels — "qualité urbaine", "résidentialisation" — permettant d'emprunter les principes de la prévention situationnelle sans parler ouvertement de sécurité. » Les Études de Sûreté et de Sécurité Publique, cependant, incluent ouvertement des contraintes de sécurité. Ces procédures sont depuis 2010 obligatoires pour la validation de certaines opérations²² ; c'est avant tout "l'accès aux véhicules de secours" qui prime, comprenant bien évidemment l'éventuelle arrivée des forces de l'ordre. Par exemple, la contrainte des jets de projectiles sur les véhicules d'intervention est maintenant très sérieusement prise en compte dans l'aménagement des nouvelles voies. Un acteur clé de l'ESSP demeure le Référent Sûreté²³, gendarme ou policier ayant reçu une formation spéciale dans la prévention situationnelle, en plus de son expérience concrète de l'intervention.

3 Fabrique actuelle d'environnements sécuritaires

22 Les Études de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) ne visent pas l'ensemble des projets mais des opérations de rénovation urbaine qui comportent au moins la démolition de 500 logements et sont désignées par arrêtés du préfet comme présentant des risques pour la protection des personnes et des biens. Le périmètre peut aussi être désigné directement par injonction du préfet.

23 En France, les Référents Sûreté sont des policiers ou gendarmes ayant reçu une formation spéciale dans la prévention situationnelle. Ceux-ci sont chargés notamment de délivrer des audits lors d'ESSP, et sont à l'origine de diverses préconisations d'aménagement. Depuis 2011, un site internet géré par ces Référents Sûreté, à but instructif, est accessible : www.referentsurete.com



← Les « résidentialisations » des immeubles, des espaces verts et de jeux structurent les cheminements et réduisent l'espace public exclusivement voué à une fonction de passage. Quartier du Val d'Argent à Argenteuil



← "Voir et être vu" est un principe central de la prévention situationnelle ; il est souvent au cœur du traitement des espaces publics. Quartier Colbert à Meaux et quartier du Val d'Argent à Argenteuil

Alors que les principes de la prévention situationnelle étaient déjà assimilés de manière informelle, ces ESSP sont les premiers à la diffuser à travers un cadre réglementaire. Hacène Belmessous décrit ainsi la rénovation urbaine comme « l'application du dogme policier à l'aménagement » et voit dans la réorganisation des quartiers « un dispositif visant principalement à faciliter l'intervention des forces de l'ordre »²⁴. En effet, même si les concepts d'Oscar Newman sont maintenant appliqués dans la rénovation urbaine, l'aspect d'autogestion de la sécurité des quartiers par leurs habitants est quant à lui totalement oublié •

24 H. Belmessous 2010. Opération banlieues. Comment l'État prépare la guerre urbaine dans les cités françaises

3.4 Un système d'acteurs : rencontre avec un Référént Sûreté



↗ Capture d'écran du site web des Référénts Sûreté de la Gendarmerie : www.referentsurete.com
L'objectif d'un tel site est de sensibiliser chacun aux enjeux de la prévention situationnelle.

En France, depuis 2007, le poste de Référénts Sûreté est consacré à délivrer des préconisations auprès de commerçants, d'entreprises ou de municipalités, à propos de la sécurisation d'un site ou d'un bien. Ces préconisations sont autant d'ordre législatif que technique. Les Référénts Sûreté ont en effet un rôle de conseiller primordial : ce sont des gendarmes ou des policiers qui, ayant d'abord l'expérience ordinaire de leur fonction, ont reçu une formation spéciale dans le domaine de la prévention situationnelle. Cela les place dans une position de légitimité quant

à leur capacité à orienter les personnes faisant face à des problèmes de malveillance. Au moins deux Référents sont actifs par département : un par institution (Police et Gendarmerie). Des régions comme l'Île-de-France disposent, elles, d'organismes plus conséquents concernant les préconisations de sécurisation.

L'entretien suivant est issu d'une rencontre avec le Référent Sûreté de la Gendarmerie de Loire-Atlantique, à la caserne Mellinet, à Nantes •

Commencez par me décrire le fonctionnement de votre rôle ici en tant que Référent Sûreté du département de la Loire-Atlantique (44).

Le dispositif de la Prévention Technique de la Malveillance, la PTM, est organisé en France au niveau départemental. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, ici, en ce qui concerne la gendarmerie, nous sommes deux Référents Sûreté, avec une compétence sur le groupement de gendarmerie, donc à l'échelle du département. Nous sommes tous les deux basés ici à Nantes, et également deux Référents Sûreté au niveau de la Police Nationale.

Donc 4 personnes au total pour le département.

Tout à fait. Pour vous situer globalement comment ça fonctionne, je vais maintenant vous vendre le dispositif gendarmerie. Mais il faut savoir que la formation des Référents Sûreté est commune à la Police et à la Gendarmerie. C'est une formation qui est dispensée sur 4 à 5 semaines, par promotion ; moi je suis de la 9^e promotion. C'est une discipline qui est vraiment commune à la Police et à la Gendarmerie. On travaille vraiment dans le même objectif.

Où avez-vous reçu cette formation ?

Moi, ma promotion a été formée à l'école de police de Oissel, en Seine-Maritime.

Vous disiez que vous étiez de la 9^e promotion, cela signifie-t-il que ce poste existe depuis 9 ans ?

Non, beaucoup plus, il n'y a pas une promotion par an. Je ne saurais pas vous dire depuis quand les Référents Sûreté sont formés, mais la prise en compte de la problématique sûreté par le pouvoir politique c'est 1995 environ. À cette date, on a commencé à légiférer sur l'existence du Référent Sûreté ainsi que sur ses prérogatives, pour en arriver au décret de 2011. Celui-ci va d'ailleurs vous concerner en tant qu'architecte, puisqu'il est relatif aux Études de Sécurité et de Sûreté Publique, les fameux ESSP. C'est une bonne base de travail pour comprendre les prérogatives ainsi que le rôle du Référent Sûreté, notamment dans un projet de ZAC, d'aménagement, &c. Ces ESSP ne vont concerner que les opérations publiques. Et là, on est vraiment dans le haut du spectre de nos interventions. Après, les Référents Sûreté de la Police sont beaucoup plus compétents dans le domaine des ESSP, car concernés par d'autres zones, ils agissent davantage dans les espaces fortement urbanisés. Pour nous, gendarmes, ces ESSP concernent la plupart du temps des établissements scolaires.

Comment ces zones de compétences sont-elles découpées ?

Vous pouvez savoir en fonction de l'endroit où vous habitez. Ici, Nantes intra-muros, c'est sous compétence de la Police, pas de la Gendarmerie. Pour nous, avoir notre caserne ici est une particularité, puisqu'il s'agit d'un état-major : nous sommes donc implantés à Nantes mais nous n'avons pas de compétences terri-

toriales sur la commune. En revanche, Sainte-Luce, par exemple, c'est la Gendarmerie. C'est un

découpage territorial : pour faire court, au risque d'être réducteur, la Police agit sur les villes tandis que la Gendarmerie est davantage portée sur les campagnes. Vous voyez, sur les 221 communes du département 44, il y a 9 communes seulement sous compétence de la Police. Ce sont les grandes villes comme Saint-Nazaire, Nantes ou Rezé. Mais ces deux zones s'équilibrent à peu près au niveau de la population.

Pouvez-vous me nommer les différentes missions auxquelles vous êtes affecté ?

Le jeune Référent Sûreté va pouvoir commencer en "bas de l'échelle", si je puis m'exprimer ainsi, par la consultation de sûreté. C'est une intervention qui ne va pas donner lieu à la délivrance d'un écrit, et qui va pouvoir aussi bien solliciter un particulier ou un chef d'entreprise qui va être confronté à une problématique de sûreté, de cambriolage, d'intrusion, de vol, &c.

Je pourrais donc très bien venir vous voir afin de vous demander une consultation.

Voilà, vous êtes entrepreneur, vous allez avoir des interlocuteurs au niveau de l'unité de la brigade de gendarmerie, qui sont les correspondants de sûreté, intégrés au dispositif de prévention, et qui vont vous donner des conseils tout simples. Des conseils de bon-sens sur la manière de protéger vos biens, &c. À un niveau supérieur, le Référent Sûreté, va intervenir sur un diag, un diagnostic de sûreté. Là, c'est une mission plus importante, on bascule alors dans le document écrit. C'est à dire qu'on va analyser une problématique de sûreté, puis délivrer des préconisations par écrit. Les clients,

entre guillemets, nos interlocuteurs vont être toujours les entrepreneurs, les maires de communes, &c. En bref, notre fond de commerce c'est la sûreté. Si on monte encore dans la graduation on arrive au niveau de l'audit de sûreté, analyse plus élaborée : mettre en avant les faiblesses d'un projet, déterminer les zones les plus attractives pour le délinquant... L'audit de sûreté va également donner lieu à la production d'un écrit. Il est soumis à une procédure réglementaire sous autorité du Préfet qui nécessite la saisie du Référent Sûreté. Par exemple, nous allons intervenir à la demande du Préfet ou éventuellement de notre chef hiérarchique qui est notre Commandant de Groupement. Il appartiendra à la personne qui va nous solliciter de s'adresser soit au Préfet soit au Commandant de Groupement de Gendarmerie, tout en gardant à l'œil cette problématique de compétences territoriales. Si votre entreprise, ou votre commune est implantée en zone de compétence de Police, votre demande devra être adressée au Directeur Départemental de la Sécurité Publique. Cet audit, donc, va passer par la saisie réglementaire du Référent Sûreté par le biais d'un contact avec son chef hiérarchique. Celui-ci va donner son accord pour l'intervention du Référent Sûreté. L'audit c'est en fait le cœur du métier de Référent Sûreté.

Comment ce document se présente-t-il ?

C'est une analyse structurée en 3 étapes : d'abord la présentation du projet, puis l'analyse du risque, notamment en se basant sur les chiffres de la délinquance locale, et enfin les préconisations. On aboutira donc à la production d'un document qui va prendre en compte toutes ces problématiques.

Ensuite, libre au commanditaire de les appliquer.

Nous, on n'a rien à vendre. On délivre uniquement des préconisations, des

conseils. Généralement, lorsque le porteur de projet fait appel aux Référents Sûreté, on délivre des *préco* mais libre au client de les mettre en application ou non. Sachant que les audits de sûreté passent par la saisie du Référent, le Préfet est toujours destinataire du document final. C'est lui l'intermédiaire entre le commanditaire et nous-mêmes.

Comment procédez vous pour établir cette analyse ?

Ce qui est bien, lorsque c'est possible, c'est d'aller sur le lieu afin de comprendre les problématiques du site. Une consultation de sûreté c'est une rencontre, l'administré nous dit "voilà, j'ai un trou dans mon grillage, je me suis fait voler du gasoil, il y a des cambriolages, &c." Le Référent Sûreté va alors préconiser des conseils en se basant sur son expérience du terrain. On est tous passé par les unités territoriales, que ce soit moi ou mes collègues. On a des années de pratique du terrain. Donc même si ça peut paraître prétentieux, nous avons une bonne connaissance des modes opératoires de la délinquance locale. Vous verrez que dans toutes les interventions qu'on va effectuer, il y aura à un moment ou un autre une analyse de la délinquance locale, donc en lien avec la problématique. On va être impliqué dans une ESSP parce qu'on aura un porteur de projet qui va nous dire "là, on va construire tel ou tel aménagement" ; nous allons alors nous enquérir des chiffres de la délinquance locale pour pouvoir lui indiquer les problèmes, la nature de la délinquance, les modes opératoires habituels, les créneaux horaires à risque, &c. On va ensuite conclure : "ce grillage doit être plus haut, cette porte se fait casser parce qu'elle est face à une entrée principale, vous avez des véhicules qui vous font du casse-bélier avec cet élan, mettez votre entrée là ou là plutôt que sur cette façade, &c."

C'est quelque chose de très simple.

Finalement, vous faites de l'architecture

en quelque sorte, c'est-à-dire que vous modifiez les espaces existants de manière à ce que des choses différentes s'y produisent.

Ce que je ne vous ai pas encore dit, c'est que je suis content de vous rencontrer parce que dans la théorie, lors de notre formation, on nous vend les contacts avec les architectes, et malheureusement on se méconnaît. Vous ne nous connaissez pas et nous nous connaissons mal. Alors que c'est un travail en commun. On nous dit souvent qu'il y a deux écoles qui s'affrontent : l'école du tout-technologie, porte blindées, vidéo protection, &c. ; et puis l'école de l'ambiance urbaine pacifiée. Il y a un de nos maîtres à pen-

Le but du jeu n'est pas de transformer un projet d'urbanisme en Ligne Maginot, mais d'arriver à concilier le bien-être des occupants et la sûreté.

ser, un de nos formateurs qui disait que de toute façon, les deux options sont parfaitement conciliables, et pour que le résultat soit efficace, il faut absolument qu'elles le soient. Le but du jeu n'est pas de transformer un projet d'urbanisme en Ligne Maginot, mais d'arriver à concilier le bien-être des occupants et la sûreté. La sûreté ainsi que la sécurité.

Ces deux termes ont donc des significations différentes ?

Oui, c'est très important ! La sûreté concerne toutes les atteintes aux biens et aux personnes : vols, agressions, &c. C'est tout ce qui est relatif à la prévention de ces

actes de malveillance. La sécurité, en revanche, c'est prévenir les dangers d'origine non intentionnelle,

comme les accidents ou les incendies. C'est d'ailleurs davantage du domaine des pompiers. C'est pour cela que dans le cadre d'une ESSP, toutes les parties sont prenantes : les Pompiers, le SDIS, la Gendarmerie et la Police interviennent, car chacun va défendre sa paroisse. Le but du jeu c'est d'arriver, avec le porteur de projet et les architectes, à s'entendre sur la meilleure façon d'orienter une ouverture, de positionner un système de vidéo-protection, &c. Cela concerne le bien-être des occupants, que ce soit pour leur confort de vie, de ne pas vivre entre 4 murs en béton, car à ce moment là on tomberait dans le tout-sécuritaire. Mais attention, le Référent Sûreté n'est pas en charge de rédiger une ESSP, il est une aide à la rédaction. Puis lorsque l'ESSP arrivera à maturité, le Référent Sûreté fera partie de la sous commission lors de sa validation. Cette sous-commission est présidée par le préfet ou bien son directeur de cabinet, le commandant de groupement, le Maire, le patron du SDIS (les pompiers), le Directeur Départemental des Territoires, le Référent Sûreté évidemment, puis trois personnes qualifiées désignées par le préfet, et qui représentent les constructeurs et les aménageurs. Encore une fois, cette commission n'est pas là pour emmerder le monde, mais pour que le projet colle à la loi.

Travaillez-vous sur un champ de la délinquance en particulier ?

Nous sommes soumis en permanence à l'obligation de s'adapter à l'évolution de la délinquance. On parle de la disparition du "milieu", cette vision de la délinquance qu'on avait dans les années 70-80, très

codifiée. La délinquance est en pleine mutation, en régénération permanente. Lorsqu'on fait tomber un réseau, dans les jours et semaines qui suivent les têtes vont être remplacées par d'autres, et on embraye sur quelque chose de nouveau. Le Référent Sûreté s'attache aux intrusions, aux agressions, aux effractions. Nous avons un spectre d'actes de malveillance en fonction du site que nous avons à auditer. Ça va de la simple dégradation, du tag, ou sur certains établissements comme les banques, à anticiper les modes opératoires possibles pour une intrusion ou une séquestration du personnel. Le terme qu'on emploie maintenant, et qui est toujours délicat à employer, surtout depuis les événements de 2015, c'est tout ce qui touche au terrorisme. Il faut savoir que l'Éducation Nationale, sur les directives du Ministère de l'Intérieur a commencé à travailler sur un plan particulier de mise en sûreté

Il faut savoir qu'un délinquant est un être rationnel. C'est-à-dire que c'est quelqu'un qui va préparer son coup ; à moins de tomber sur un abruti, on en a.

des élèves et du personnel de chaque établissement scolaire en cas d'attaques multiples, comme celles avec lesquelles on a été confronté à Paris : les gars qui arrivent avec de l'armement lourd et qui tirent dans le tas. Tout cela entre donc dans le spectre de la malveillance, et nous devons en tenir compte dans nos préconisations. Ce Plan Particulier de Mise en Sûreté, les chefs d'établissements sont en train de les intégrer, et certains ont d'ailleurs bien travaillé sur l'organisation à prévoir en cas d'attaque. Nous, nous n'intervenons pas dans la rédaction de ce plan. Si nous sommes sollicités, nous allons apporter seulement

des conseils. Il y a deux solutions dans cet exemple : le confinement ou l'évacuation. C'est une décision qui relève de la responsabilité du chef d'établissement. Lourde responsabilité, soit. Lorsqu'on écrit dans un PPMS qu'il faudra évacuer une classe de 30 élèves, on ne fait pas ça n'importe comment. Si votre bâtiment est attaqué d'un côté, l'évacuation devra par exemple s'effectuer du côté opposé.

Vous me parliez d'évaluer la délinquance locale. Sur quoi vous basez-vous ? Des enregistrements ? Des statistiques ?

Tout. L'expérience terrain est primordiale pour connaître les modes opératoires. Il faut savoir qu'un délinquant est un être rationnel. C'est à dire que c'est quelqu'un qui va préparer son coup ; à moins de tomber sur un abruti, on en a. Il va réfléchir à la manière de faire son coup. Le gars qui veut casser un supermarché, il va analyser les risques, puis passer à l'acte si le degré de difficulté est à sa portée, et si le bénéfice escompté est en adéquation. Le job du Référent Sûreté va être de dissuader. Bloquer, dans le meilleur des cas, même si c'est difficile. On va plutôt le ralentir. Je préfère ce terme car dans tous les cas, nous allons, en lien avec les architectes, ralentir la progression du malveillant. À l'aide d'une caméra de protection, par exemple, on va dissuader les taggeurs. Avec un établissement bancaire, on va commencer par mettre en place de la vidéo-protection sur le périmètre. Avec bien sûr des affichettes réglementaires qui indiquent le début du périmètre de vidéo-protection. Le délinquant devra alors prendre cet élément en compte s'il veut passer à l'acte. Mais un système efficace à 100%, je n'en connais pas. Il n'y aurait pas de Référent Sûreté si tous les systèmes de protection étaient efficaces à 100%. Les normes de résistance des ouvrants, des produits verriers, &c., imposent de résister plus de 30 minutes à une attaque au marteau-piqueur

par exemple. Ensuite, on va entrer dans la phase de détection puis l'alerte. Car entre la détection et l'arrestation il y a la transmission de l'alerte.

3 Fabrique actuelle d'environnements sécuritaires

Pourrait-on dire, finalement, que de tels aménagement visent à réduire ou faciliter l'intervention des forces de l'ordre, de manière à ce que l'environnement agisse de lui-même contre le délinquant ?

Ce serait l'idéal mais non. C'est impossible de faire en sorte qu'un environnement soit complètement auto-sécurisé, sans besoin de forces de l'ordre. On pourrait l'imaginer dans 50 ans, mais on aurait alors recours à outrance aux technologies, à la détection automatique, &c. En revanche, vous parliez de faciliter, tout à fait. Un des objectifs de la PTM, la prévention situationnelle, c'est de faciliter l'intervention des forces de l'ordre. Il y a des dossiers d'ESSP qui se sont vus opposer des avis défavorables de la Sous-Commission Départementale car justement, les porteurs de projet n'avaient pas été suffisamment à l'écoute de problématiques lourdes qui avaient été mises en exergue par le Référent Sûreté. Ceux-ci étaient restés hermétiques aux difficultés d'accès de véhicules de secours, pas nécessairement ceux des forces de l'ordre. Ça s'est terminé par un avis défavorable en Sous-Commission. C'est ballot, car dans ce cas le projet est alors à revoir. Faciliter l'intervention de véhicules de secours peut être effectué par l'aménagement de voies, d'axes de circulation. Le précurseur en la matière, c'était le Baron Haussmann. Pourquoi des grandes avenues et des petites rues perpendiculaires ? Afin de faire manœuvrer les troupes et pouvoir tirer au canon sur les émeutiers. On n'en est pas là (rires), on ne tire pas au canon sur les délinquants, mais imaginer un projet urbain c'est

penser aux moyens d'accès concernant les véhicules de secours.

Vous me parliez d'outrance à l'utilisation de ces dispositifs. Vous fixez-vous une limite en terme d'aménagements ?

Bien entendu. "Il faut savoir raison garder". Il faut rester cohérent, se projeter, et c'est votre boulot. Lorsque j'interviens dans un projet comme ça, je tente de me projeter à la place des futurs habitants et utilisateurs. Si on leur oppose des portes blindées tous les 3 mètres, des murs de 4 mètres de haut, ça ne devient plus vivable. On parlait d'harmonie tout à l'heure, d'ambiance urbaine pacifiée. C'est facile à dire, mais nos limites à nous, c'est de préconiser des moyens de protection et de défense qui vont être vivables par les utilisateurs. Alors on est tout le temps sur la ligne, avec la vidéo-protection : en mettre partout ne sert à rien, et puis il ne faut pas que les usagers se sentent agressés. Nos limites, elles existent, c'est le confort et le bien-être des utilisateurs.

Avez-vous souvent recours à la vidéo-protection ?

De plus en plus. Il faut savoir que les maires sont de plus en plus demandeurs. En tant que Référent Sûreté, nous sommes associés à la Commission Départementale de Vidéo-protection, qui se réunit une fois par mois, à peu près. Le Référent Sûreté y est associé pour donner un avis sur les projets qui sont présentés par les maires. Et en ce moment, il y en a énormément : des communes s'équipent, mais ces projets sont évolutifs, sur plusieurs phases, car fonction des budgets mis à disposition. Ça coûte très cher. La vidéo-protection, c'est tout un débat.

Mais celui-ci est petit à petit en train de rentrer dans les

mœurs : à l'origine de la vidéo-protection, dans les années 80, tout le monde y était opposé. Si on regarde les sondages les plus récents, on arrive à 72% d'opinions favorables au niveau des Français. Ça rentre dans les habitudes, et c'est tellement encadré, réglementé qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. Lorsque vous entrez dans une zone protégée, vous les savez, maintenant. Vous ne pouvez pas être filmé à votre insu, c'est impossible. Si vous prenez le périphérique nantais, vous avez un panneau qui prévient de l'entrée dans une zone sous surveillance. Je ne veux pas dire que c'est l'arme absolue, mais ça nous facilite tellement le traitement judiciaire... Les gens l'intègrent de plus en plus. À part quelques réfractaires, bien sûr.

Admettons qu'une petite commune veuille s'équiper de systèmes de vidéo-protection. Où se trouveraient alors les centres de surveillance ? Au niveau de la commune ou de la Gendarmerie ?

Pas la Gendarmerie : ce n'est qu'un intervenant une fois qu'une alerte est confirmée. Je vous parlais tout à l'heure de transmission de l'alerte : il n'y a pas de vidéo-protection qui arrive à la Gendarmerie. Ça, c'est dans Julie Lescaut qu'on voit ça (rires). La vidéo-protection sur une commune, soit c'est une commune très riche comme Nice qui va avoir son propre Centre de Supervision Urbaine,

Un des objectifs de la PTM, la prévention situationnelle, c'est de faciliter l'intervention des forces de l'ordre.

globalement sous contrôle de la Police Municipale : le réseau vidéo va être centralisé sur un Centre de Supervision, mais encore une fois c'est hyper réglementé : c'est placé sous contrôle du Préfet, ceux

qui vont avoir accès aux images c'est pas n'importe qui, c'est des gens qui vont être identifiés clairement. On est clairement dans le domaine de l'atteinte à la vie privée avec la vidéo-protection, donc on ne fait pas n'importe quoi. Le législateur a encadré très correctement la vidéo-protection. J'utilise volontairement le terme de vidéo-protection, car vidéo-surveillance ça fait plus flicage. Mais il ne s'agit pas de flicage, c'est de la sûreté, c'est la bien-être de l'administré. Donc, pour répondre à votre question, la commune qui va installer le système a plusieurs possibilités : ça peut être un système de visionnage en permanence, mais la plupart des mairies n'ont pas les moyens humains pour un visionnage permanent. On ne trouve ça que dans les grandes villes. À Nantes, vous avez un centre de supervision avec quelqu'un derrière les écrans en permanence. Une petite commune comme Carquefou, 18000 habitants, qui est en train de s'équiper avec un système d'une vingtaine de caméras, n'aura pas de visionnage permanent. Par contre, on va avoir de l'enregistrement d'images puis des agents qui vont avoir accès aux images sur réquisition judiciaire. S'il y a un casse à Carquefou, hop, c'est là qu'on intervient, on va adresser une réquisition officielle au maire pour avoir accès aux images, sur un créneau horaire qui nous intéresse.

Vous me parliez d'un projet d'urbanisme dont le maître d'ouvrage n'avait pas suffisamment tenu compte de vos préconisations, entraînant de lourdes conséquences dans l'évolution de ce projet. Comment situez-vous la portée politique de vos diagnostics ?

Le sujet des Études de Sécurité et de Sûreté Publique, appliqué aux nouvelles ZAC va en effet vous concerner totalement. Je n'ai pas vécu le cas que j'ai cité, je vous

rassure : c'est un cas d'école. C'est un projet qui comportait un système de venelles, qui présentait un problème d'accessibilité : les véhicules d'intervention étaient en effet contraints de circuler au pied des immeubles. Là, ça implique d'autres problématiques qui sont les jets de projectiles. Qui tient les hauts tiens les bas. On analyse toujours la situation d'un point de vue quelque peu militaire, car on est gendarmes, voilà. Là,

Là, ça implique d'autres problématiques qui sont les jets de projectiles. Qui tient les hauts tiens les bas. On analyse toujours la situation d'un point de vue quelque peu militaire, car on est gendarmes, voilà.

clairement, le RS avait demandé à revoir ce système, et le porteur de projet n'avait pas entendu ses mises en gardes, et lors du passage en Sous-Commission, ça a été un avis défavorable. Le projet de ZAC est alors retardé. Depuis le projet a été revu et il doit être en bonne voie. C'était dans le Sud de la France.

Vous est-il déjà arrivé d'intervenir plusieurs fois sur le même site, suite à une récurrence de la délinquance ou une mauvaise mise en application de vos préconisations ?

Généralement, dans le cadre d'un audit, nos préconisations vont être mises en application. Mais il n'y a pas de solution miracle dans la sûreté. On essaie toujours de délivrer des préconisations qui vont être au plus juste, pour être efficaces. Comme vous le dites, la délinquance est récurrente. Théoriquement, en terme de

défense, on doit avoir un résultat derrière. Mais ce n'est pas magique. On n'est là pour compliquer la

vie du délinquant, c'est sûr. En permanence. Quand un acte de malveillance est détecté, soit par une alarme soit par un système de vidéo-protection, la saisie de la Gendarmerie est liée à la levée de doute. C'est un requérant qui va le confirmer, car en contact visuel avec le délinquant, ou parce que l'acte est consommé. La Gendarmerie n'intervient qu'une fois cette levée de doute effectuée.

Cette structure de Référents Sûreté est-il le même dans les autres départements français ?

Oui. Chaque les groupements de Gendarmerie (un groupement par Département), possède au moins un Référent Sûreté. Mais pour certains on peut en avoir trois voire quatre. Nous, ici, serons bientôt trois.

Pouvez-vous me dire s'il existait un poste équivalent avant 1995, date que vous m'indiquiez comme origine du système de Référents Sûreté ?

C'est-à-dire que... non, malheureusement. Seulement des préconisations de bon-sens étaient délivrées par le gendarme. C'était informel. Le Référent Sûreté, dans sa formation, est plus au fait de tout ce qui concerne les normes de protection, les matériaux, systèmes d'alarmes, portes blindées, &c. Il est plus en mesure de délivrer des *précos* techniques : "il vous faudrait telle norme de produits verriers". Depuis la mise en place de ce système de prévention situationnelle, de PTM, on fait en sorte que l'administré ait la possibilité d'avoir un conseil qui va aussi bien prendre en compte les normes de ce qui existe en matière de protection, et puis la connaissance du terrain et des modes opératoires.

Tout en associant à cela les spécificités locales.

Rencontrez-vous des personnes saisissant les services des Référents Sûreté sans qu'il n'aient eu de problème de délinquance, dans un but préventif ?

Généralement le Référent Sûreté va être saisi par quelqu'un qui a déjà été confronté à la malveillance ; hormis l'ESSP où on travaille sur un projet, où là on anticipe ce qui pourrait arriver.

Est-il déjà arrivé qu'une certaine délinquance n'ait pas pu être anticipée ?

C'est difficile de répondre à cette question. Comment voulez-vous quantifier, chiffrer ce genre de défaillance de notre part ? Puis l'ESSP est un travail de groupe, c'est pas le petit gendarme qui va dicter ce qu'il faut faire. Je rappelle que nous intervenons pour donner notre avis, par rapport à des problématiques comme les implantations du projet, la présence d'axes de communication... Qui dit axes de communication dit obligatoirement délinquance plus rapidement sur place, plus rapidement en fuite...

Comment travaillez-vous avec vos collègues, ici, à la gendarmerie ?

La Prévention Technique de la Malveillance est structurée en réseau. Celui-ci est constitué de Correspondants Sûreté, des gendarmes présents dans chaque unité de terrain (localité). Ils sont formés par nous-mêmes, et vont acquérir des connaissances de base pour être les interlocuteurs privilégiés des administrés sur le terrain. Ils seront en mesure de donner des solutions de base face à des problèmes de délinquance : changer telle ouverture, installer un système de vidéo-surveillance, &c. Le réseau de la Prévention, sur le Département, c'est les Correspondants. Ensuite, les deux Référents, nous, intervenons sur saisie du Préfet, pour des diagnostics, audits, &c. Puis nous-mêmes sommes en réseau

au niveau national, avec l'ensemble des Référents Sûreté, par l'intranet de la Gendarmerie, chapeauté par un officier référent au niveau de la Direction Générale à Paris. Cet outil fonctionne très bien car il permet, pour des problèmes particulièrement techniques — nous n'avons pas la science infuse — de poser des questions à nos collègues. 99 fois et demie sur 100 on va avoir, très rapidement, une réponse précise d'un Référent Sûreté de tel ou tel Département qui a déjà eu affaire à un dossier similaire. Grâce à un travail antérieur avec un architecte, ou avec un porteur de projet, tel ou tel Référent va connaître la réponse technique au problème posé.

Mis à part ce réseau, existe-t-il un sommet, une rencontre des Référents Sûreté au niveau national ?

Le dernier rassemblement, c'était la formation. Ensuite, on est dispatché, mais nous maintenons à niveau nos connaissances, comme en allant par exemple au salon Preventica, qui se prépare bientôt. Je crois que c'est à Rennes cette année. C'est un salon qui rassemble tous les professionnels de la sûreté/sécurité, et là c'est le point de passage obligé pour les Référents. Par le biais de ces salons, et des rencontres avec les professionnels, nous pouvons maintenir nos connaissances, rencontrer d'autres Référents du réseau, &c. Il faut partager et échanger nos expériences au sein du réseau.

Ce salon est-il ouvert au public ? Seulement les professionnels. Mais bon, vous, étudiant en architecture ça peut sûrement le faire (rires). Il y a évidemment des fabricants, mais là attention, au niveau déontologique on peut pas faire n'importe quoi : en tant que Référent Sûreté, nous n'allons jamais mentionner de marque ni de produit. Nous citons des normes : "il vous faut un bloc porte de telle norme". Il faut qu'on soit très

vigilant, lorsqu'on va à ces salons, à nos contacts professionnels avec les fabricants, installateurs,

&c. Nous devons garder nos distances. Après, pour ma culture personnelle, je ne vous cache pas que je sais que tel fabricant fabrique tel produit. Je sais qu'il existe sur le marché. Je ne dois simple-

3 Fabrique actuelle d'environnements sécuritaires

Qui dit axes de communication dit obligatoirement délinquance plus rapidement sur place, et plus rapidement en fuite...

ment pas citer la marque. Dans certains cas, pour défendre certains sites, je sais que telle technique existe. Je peux donc orienter l'administré sur une gamme de produits. Nous intervenons également tous les ans auprès des professions à risque : pharmacies, débits de tabac, dépôts d'explosifs, &c. Généralement, ce sont des séminaires où nous tenons informés tous ces gens-là de l'actualité de la délinquance. Ces rencontres sont à leur initiative et ne leur sont pas imposés, mais ils doivent mutuellement trouver des réponses à des risques communs. Ils sont en réalité très demandeurs de ce genre de réunions.

Pour revenir à votre parcours, vous me disiez donc que vous avez passé un certain nombre d'années dans la Gendarmerie avant de devenir Référent Sûreté.

Je ne vais pas vous cacher que j'ai 25 ans de service dans la Gendarmerie et suis jeune Référent Sûreté, pour vous donner une idée. J'ai été formé très récemment — 9e promotion, 2015 — et débute dans les fonctions de ce poste. Mon collègue, lui, est Référent Sûreté depuis

une dizaine d'années déjà. Généralement, un Référent Sûreté a fait ses armes sur le terrain. Il n'y a pas de

secret. De toute façon, un jeune gendarme n'aurait pas accès à la formation puisqu'une sélection bien précise est mise en place, par rapport à l'expérience personnelle. La formation est assez pointue et mutualisée entre Police et Gendarmerie : ça c'est une vraie richesse. Je suis tout à fait pro-réseau. Puis tant qu'on ne fait pas de bêtises on reste Référent Sûreté pour une durée indéterminée (rires). Il en va de la crédibilité de la Gendarmerie ! Nous sommes souvent sollicités pour des réunions publiques, et les préconisations que l'on donne engagent l'image de la Gendarmerie. Généralement, c'est médiatisé, la presse est là, il y a des articles dans le journal, &c. Donc nous ne pouvons pas faire n'importe quoi.

Quelle était votre dernière intervention ?

En ce qui me concerne c'était un diagnostic sur une caserne. Ça fonctionnait donc en interne chez nous, et l'étude portait sur une analyse et un bilan des risques. C'est une caserne qui est située à Nantes, intra-muros. Elle est située dans une zone relevant de la compétence de la Police, mais s'agissant d'une caserne militaire on a fait ça nous-mêmes. Moi, mon rôle sur ce *diag* là, c'était de dire au patron : "Attention, cette emprise militaire elle est dans tel quartier, les problématiques c'est le cambriolage, le tag, &c." Je ne peux pas trahir les secrets car c'est une affaire confidentielle. Puis un certain nombre de préconisations : vidéo-protection, renforcement des ouvrants.

Finalement, nos préconisations, c'est de la technique, de l'humain, de l'organisationnel. T-H-O. La technique, c'est ce dont je vous parlais, la vidéo, le matériel ; mais l'humain et l'organisationnel ont également un rôle très important dans la sûreté d'une emprise ! Par exemple, nous allons préconiser, toujours dans le cas de la caserne, de ne pas sortir en famille, faire ses courses ou je ne sais quoi, tant que le portail automatique n'est pas totalement refermé. Ce genre de choses est écrit dans nos préconisations. Quant à l'organisationnel, ça peut souvent concerner les habitudes, surtout les mauvaises habitudes. Encore une fois, le délinquant, être rationnel, va préparer un coup. S'il voit tous les jours à 7 heures du matin une femme qui passe à tel endroit, ou un commerçant qui va déposer sa recette tous les mardis après-midi à 17 heures, ça c'est pas bon. C'est d'ailleurs une préconisation récurrente, pour les commerçants : varier les jours et les horaires.

Comment allez-vous structurer une préconisation ?

Suivez-vous des grilles, des modèles préétablis ?

Nous avons une aide à la rédaction qui est à disposition sur notre intranet. On y trouve des canevas de rédaction des audits, des ESSP, &c., avec tous les points qu'il va falloir aborder. Il s'agit aussi d'une méthodologie qui va partir du plus loin au plus près : d'abord l'environnement lointain, l'environnement immédiat puis les locaux mêmes. Mais je ne pourrais pas vous dire leur contenu, car même ces méthodes sont confidentielles. Tout est classifié •

À première vue, c'est ce cloisonnement entre les professions de l'aménagement et les professions de la sécurité qui tend aujourd'hui à disparaître. Cependant, l'entretien révèle que cela n'est pas encore tout à fait abouti.

À travers ces propos, on a pu comprendre que l'Étude de Sûreté

et de Sécurité Publique consistait le summum du travail du Référent Sûreté. Un document, le décret du 24 mars 2011 relatif aux études de sécurité publiques, semble occuper une position centrale dans la législation de ces ESSP. Sa notice énonce :

3 Fabrique actuelle d'environnements sécuritaires

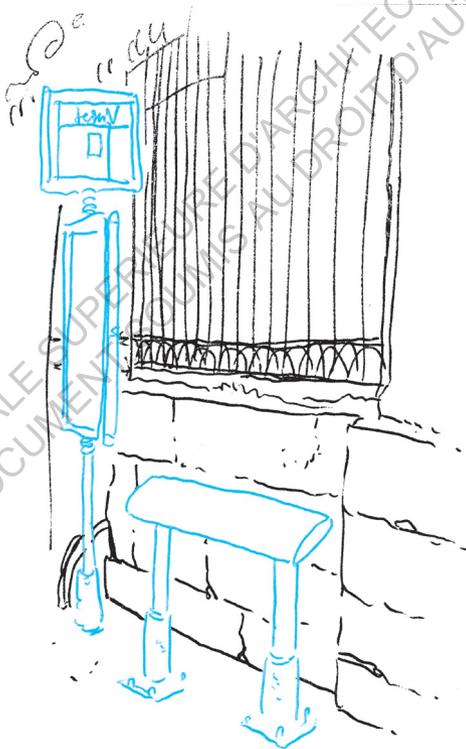
« Le présent décret s'inscrit dans le cadre du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes présenté le 2 octobre 2009 et vise à étendre le champ d'application des études de sécurité prévues par l'article L.111-3-1 du code de l'urbanisme. Il abaisse de 100 000 à 70 000 mètres carrés le seuil de la surface hors œuvre nette retenue pour soumettre les opérations d'aménagement à étude de sécurité. Il étend le champ d'application des études à certains établissements recevant du public et à certains établissements d'enseignement, à certaines gares, à des projets de construction d'importance et à certaines opérations ANRU. Il précise les critères retenus pour soumettre à étude de sécurité les travaux et aménagements effectués sur les établissements recevant du public de première et deuxième catégorie, les établissements d'enseignement du second degré de troisième catégorie ainsi que les gares ferroviaires, routières ou maritimes. Enfin, il modifie l'article R. 111-49 du code de l'urbanisme qui porte sur le contenu des études de sécurité pour l'adapter aux nouvelles dispositions qui sont venues compléter l'article R. 111-48. »

Il est donc clair que le rôle du Référent Sûreté est voué à jouer, dans le futur, des rôles de plus en plus importants ; d'autant plus que selon l'entretien, de nouveaux postes sont en train de se multiplier. Le Référent Sûreté, malgré son point de vue des choses très militaire, sait que la clé d'un projet réussi tiendra dans la collaboration avec l'architecte et les autres professionnels de l'aménagement. Aux architectes maintenant de savoir dialoguer avec ces acteurs, et d'être capable de jouer avec ces nouvelles contraintes sécuritaires •



21/2/2016

Je sors de chez moi puis emprunte une rue que je traverse régulièrement. Je croise un de ces arrêts de bus que je pourrais qualifier de minimalistes, vu le peu de matériel mis à disposition de l'usager : un simple panneau indicatif des horaires, accompagné d'un plan incliné métallique.

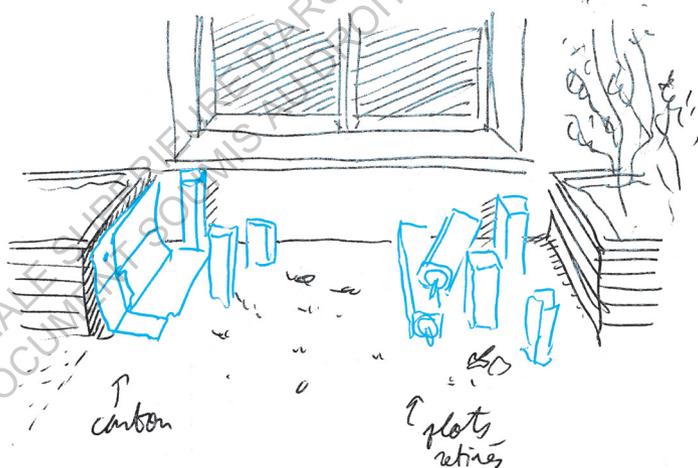


Ce deuxième objet nous est familier, mais personne ne semble connaître son nom. Si l'on tente de décrire sa fonction, rien ne nous convient : « c'est pour s'asseoir mais pas vraiment ». En effectuant une rapide recherche Google, j'apprends qu'il s'agit précisément d'un «assis-débout». Je ne peux m'empêcher de m'étonner du caractère normal d'une telle antithèse ; elle m'apparaît alors comme un mensonge communément admis. Qu'essayet-on de nous faire croire ?

Je poursuis ma marche pour arriver à l'allée Baco. Au croisement avec l'avenue Carnot siège sur les cendres d'une ancienne usine Lefèvre-Utile un hôtel bas-de-gamme, dont l'architecture, pas si vieille pourtant, semble très mal résister à l'épreuve du temps. L'édifice, pompeusement nommé « l'Acropole », rassemble les espaces de l'hôtel et les locaux de quelques entreprises. Au rez-de-chaussée de l'ensemble du monument — puisque son nom nous oblige à l'appeler ainsi — se trouve une médiocre colonnade couverte faisant la transition entre les entrées et l'espace public.

Hélas, le péristyle de l'Acropole ne semble pas avoir apporté beaucoup de bien-être à ses

propriétaires : beaucoup de vagabonds y trouvent refuge nuit et jour, amenant les responsables à modifier quelque peu l'aménagement du lieu. Une étonnante collection d'objets voit alors le jour : d'énormes bacs à plantes occupent une bonne partie de la surface du passage couvert, bien qu'ils n'accueillent qu'une poignée de brindilles chancelantes ; le reste de l'espace est investi par une myriade de plots en granit. Le résultat est aussi surprenant que cocasse.



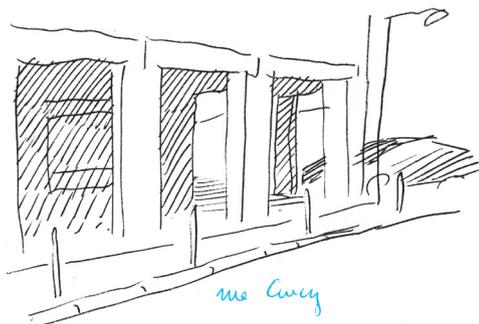
À vrai dire, je n'ai pas découvert cet endroit par hasard : un ami m'avait déjà parlé de l'existence de ces plots, et m'avouait avoir cru au départ qu'il s'agissait d'une œuvre d'art.

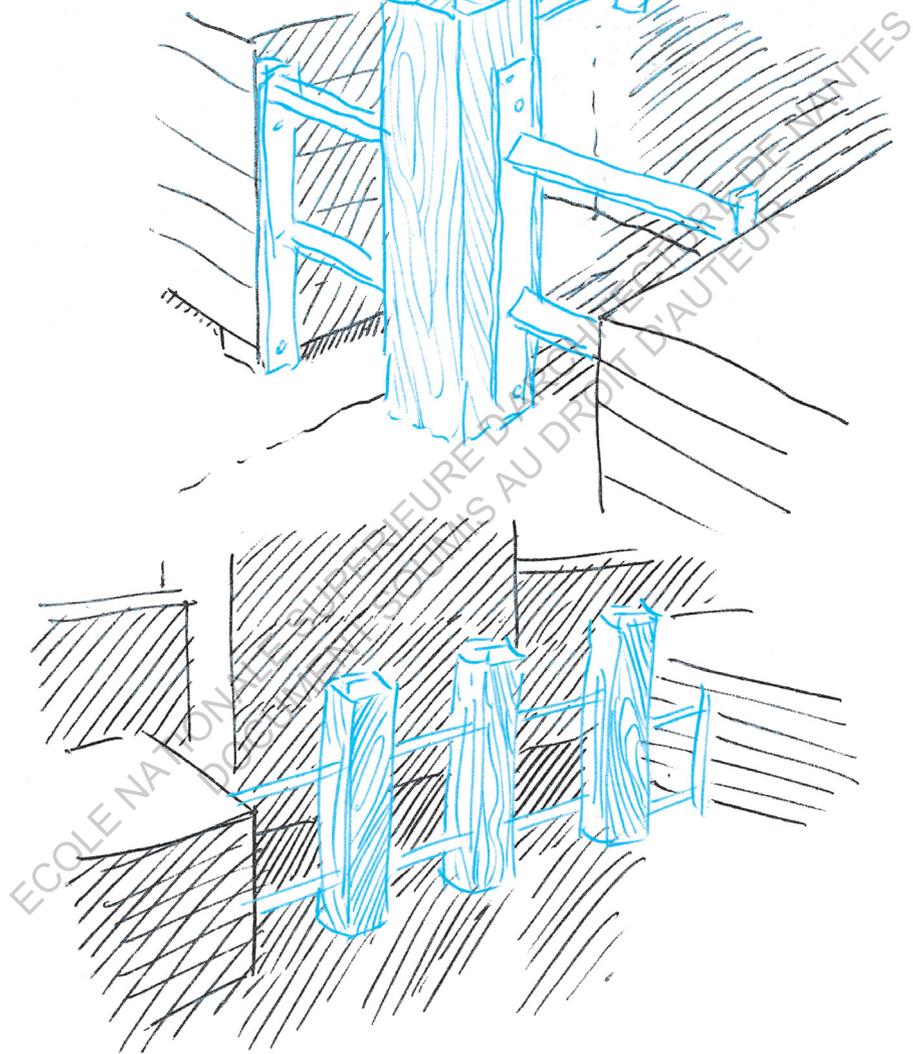
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS A L'OPINION PUBLIQUE



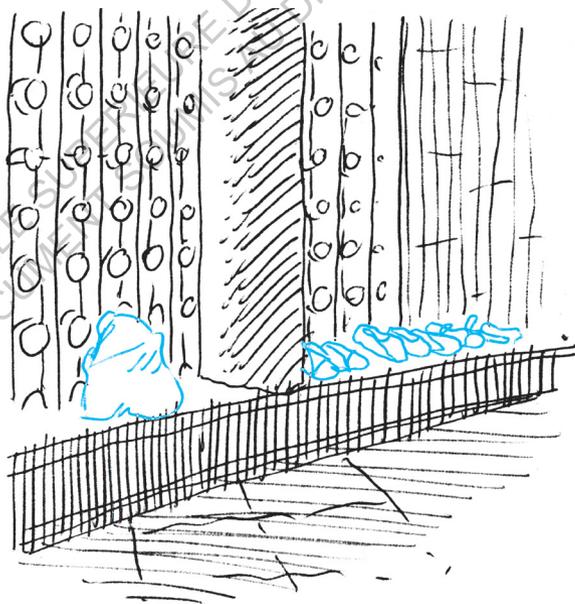
Je m'aperçois quelques mètres plus loin qu'un individu a réussi à retirer plusieurs de ces plots du sol. Un morceau de carton repose encore contre le bac à plantes voisin. Cela ne fait pas de doute, on a réussi à braver cette armée de pierre pour dormir un peu.

Si l'on continue à traverser la colonnade, du côté de la rue de Crucy, les innocents plots laissent place à des appareils plus belliqueux, et visiblement moins soucieux de leur apparence : d'épais plots de sapin, seuls ou en groupe, condamnent les espaces entre les bacs à plantes, liés entre eux à l'aide de robustes profilés d'aluminium galvanisé. Existe-t-il un rapport entre l'esthétique de ces différents dispositifs et la fréquentation des rues alentour ? Est-ce un hasard si les plus franchement cruels d'entre eux se trouvent du côté de la rue la moins fréquentée des parages ?

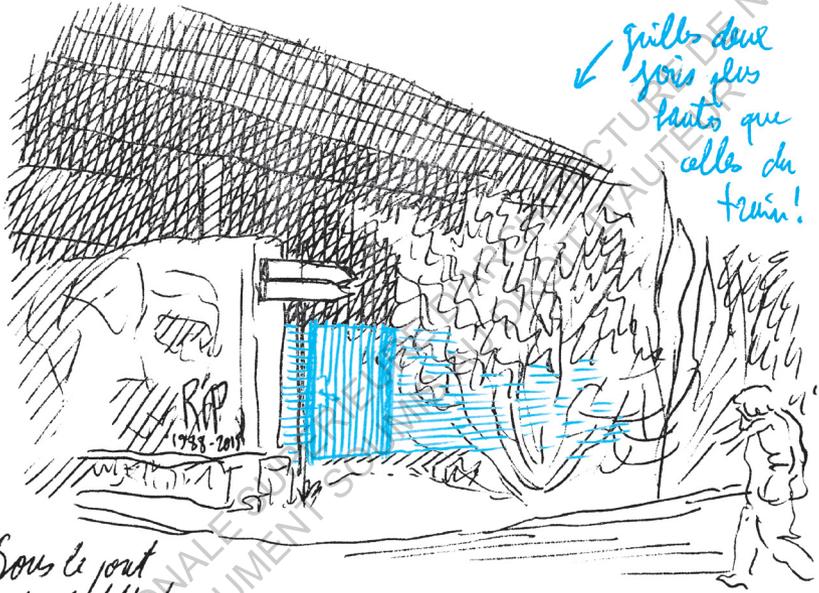




Néanmoins, la moitié ouest des passages couverts ne présentent pas de tels rafistolages. La disposition des lieux est légèrement différente des premiers. J'aperçois un cadie laissé là, rempli de sacs et de couvertures. Un peu plus loin, sur le rebord d'un muret exposé aux courants d'air, sèchent un sac à dos et quatre paires de chaussures. Je pense aux longues pluies de ces derniers jours. Quelques mètres plus loin, je vois un homme installé dans le creux d'un mur de l'hôtel Ibis. Les affaires laissées là sont-elles les siennes ?



7 sacs
4 paires



↙ j'ails deux
jours plus
hauts que
celles du
train!

Sous le pont
entre le LU et
allée Parco

« [Les villes] ont la capacité de faire de nous des êtres humains plus complexes.

Une ville est un lieu où les gens peuvent apprendre à vivre avec des inconnus, à partager des expériences et des centres d'intérêt non familiers.

L'uniformité abrutit, tandis que la diversité stimule l'esprit. »

Richard Sennett, *La civilisation urbaine remodelée par la flexibilité*,
Le Monde Diplomatique, février 2001

← Nicolas Moulin, *Vider Paris*, 2001

4 Critique de l'aménagement sécuritaire : Quel avenir pour la ville ?

Si les municipalités sont parfois unanimement favorables à la mise en place de dispositifs défensifs dans l'espace public, ceux-ci ne sont pas toujours autant acceptés par les habitants. On l'a vu précédemment, lorsque la finesse leur fait défaut, les dispositifs défensifs ont la capacité de soulever de vifs débats. Ainsi, on a pu remarquer l'élan démesuré de la presse à l'égard des bancs grillagés d'Angoulême durant l'hiver 2014-2015. On réalise cependant qu'il ne s'agit seulement de la partie émergée de l'iceberg des aménagements sécuritaires. Qui ose aujourd'hui critiquer la tendance générale qu'adoptent les villes, face aux fameux problèmes d'insécurité ? Quels sont les espaces majeurs de cette critique ? Et surtout, a-t-on aujourd'hui des pistes fiables pour envisager l'avenir de l'aménagement urbain ?

On peut remarquer que la presse numérique représente une part considérable du débat sur le scandale des dispositifs défensifs. D'une manière générale, c'est sur internet que l'on trouve le plus d'informations et de réactions sur le sujet. Sur Twitter, le hashtag #antihomeless est devenu populaire. Cette tendance peut même parfois virer au buzz, comme on l'a vu avec cet article viral de Topito : *Top 8 des dispositifs anti-SDF les plus scandaleux, pour repousser les clodos avec classe*¹. Ainsi, de nombreux artistes ou collectifs ont constitué de véritables inventaires du mobilier défensif, sur des blogs ou galeries Flickr. Parmi les plus importants, nous avons : *Who Are Cities For* ?² d'un certain White Queer ; *Dismal Garden*³, du plasticien britannique Nils Norman, qui répertorie aussi les aires de jeux — un rapprochement qu'il serait intéressant d'explorer plus en détail ; Marche ou Crève⁴, blog tenu par des anonymes ; sans oublier la galerie de photos du collectif Survival Group⁵ ; ce collectif a d'ailleurs choisi de désigner les dispositifs défensifs par le terme *anti-sites*. Ces derniers sont particulièrement impliqués dans la sensibilisation auprès du public des dispositifs défensifs, puisqu'ils organisent des visites guidées de Paris sous le prisme du sujet. Dans un court reportage d'Arte Journal⁶, Arnaud Elfort, membre du collectif, expliquait : « de tels dispositifs redonnent un propriétaire à l'espace. [...] Il y a ambiguïté entre un caractère esthétique ou autoritaire. [...] Le but est de repousser les SDF pour ne plus les voir, pour les rendre invisibles » •

D'une manière générale, les artistes plasticiens ont joué un rôle indéniable dans la mise en évidence du danger que peut représenter de tels aménagements pour la société. Gilles Paté, dans sa vidéo *The Fakir's Rest*, réalisée en 2002, met en scène son propre corps dans des positions de contorsionniste, tentant d'exécuter la position défendue pour chaque dispositif filmé. Sans un mot, aux côtés des passants, il s'allonge sur les bancs sectionnés, il s'assoit sur les murs recouverts de pics, fait tordre son corps le long des pierres comblant les parterres d'entrées d'immeubles. La déshumanisation du personnage, engendrée par ce genre de mobilier, saute aux yeux. L'artiste est d'ailleurs proche de l'association *Ne Pas Plier*, basée depuis 1994 à Ivry-sur-Seine, qui organise des « visites d'initiation à la lecture du paysage urbain ». Gilles Paté décrit son propre travail comme « l'esquisse d'une typologie du mobilier urbain parisien, qui dénonce la violence infligée aux citadins ».

Sarah Ross, artiste californienne, confectionne des survêtements dotés d'extensions en mousse s'adaptant aux divers dispositifs défensifs de Los Angeles. Ce travail déjà sculptural fit en 2005 l'objet d'une vidéo, dans la même veine que celle de Gilles Paté,



↖ Gilles Paté & Stéphane Argillet, *The Fakir's Rest*, Paris, 2002, 6'30"

↗ Sarah Ross, *Archisuits*, Los Angeles, 2005 - www.insecurespaces.net/archisuits/

↖ Fabian Brunsig, *Pay & Sit, the private bench*, Berlin, 2008. « Insert 0,50 € to sit! »

↗ Oliver Show, *Urban Furniture*, Hamburg, 2015

sous la forme d'un happening en plein espace public. Intitulée *A Slightly Softer City*, elle montre aussi l'aspect aliénant de tels équipements, et donne à voir une nouvelle espèce d'êtres humains, avec un corps différent, suggérant avec humour une sorte d'adaptation darwiniste à ce nouvel environnement. Si ces indésirables ne sont pas des Hommes, alors que sont-ils vraiment ?

Une œuvre du plasticien allemand Fabian Brunsig, intitulée *Pay & Sit*, est également présentée à travers une vidéo. Ici, pas d'intervention du corps de l'artiste, un plan fixe sur l'objet conçu. Un banc d'apparence contemporaine, simple, dont l'assise est parsemée de pics métalliques. Une main vient introduire une pièce dans un boîtier situé sur la sous-face du banc. Alors les pics se rabaisent, disparaissant dans l'épaisseur du banc, rendant l'assise possible. Un homme en costard vient s'y asseoir pour déjeuner. Au bout de quelques minutes, une sonnerie retentit, l'homme range ses affaires. Les pics réapparaissent à la surface. Malgré une mise en scène neutre, la scène fait son effet. Là, c'est l'esthétique propre et *corporate* qui est visée : en effet, beaucoup de mobiliers urbains défensifs se targuent d'être à la pointe du design renouvelable, tels que les fameux Camden Benches de Londres et leur fabricant britannique Factory Furniture •

Chez les habitants eux-mêmes, on trouve bien entendu des réactions très diverses au sujet des dispositifs défensifs. On se souvient des vives protestations qu'un projet de centre d'accueil pour SDF en plein cœur du bois de Boulogne avait suscité chez les habitants du 16^e arrondissement de Paris, en mars dernier : « ça va être infernal », « ça va être la zone », « ça va être dégoutant partout », « des gens vont se faire cambrioler », « c'est inquiétant », &c.⁷ On peut reconnaître là une certaine part de la population aisée bien évidemment favorable à l'installation de dispositifs défensifs, pour un plus grand nettoyage de ses espace publics. Cela ne va pas sans rappeler les inquiétudes à l'origine de la gestion des espaces publics menée par les B.I.D.

Cependant, à l'image d'artistes comme Sarah Ross ou Gilles Paté, on observe dans certaines villes l'émergence de collectifs dont l'objectif est le détournement des dispositifs sécuritaires. Ainsi, le français Florian Rivière, connu sur le net pour ses détournements — souvent humoristiques — de l'espace urbain, propose un certain nombre d'interventions et de détournements sur le mobilier urbain qu'il juge — à raison — inconfortable.

7 www.lesinrocks.com/inrocks.tv/que-pensent-les-habitants-du-xvie-du-centre-dhebergement-pour-sdf-qui-va-etre-construit/



↗ Florian Rivière, habitant de Strasbourg, transgresse sans relâche les codes de l'espace public à travers mises en scènes ou installations.

4 Critique de
l'aménagement
sécuritaire :
Quel avenir
pour la ville ?



↳ Le collectif LBR en action,
une nuit à Londres, 2014

Plus graves et activistes, le collectif London Black Revolutionaries mène des actions nocturnes à Londres contre la discrimination engendrée par la prévention situationnelle et les dispositifs défensifs. Les membres du collectif souhaitent rester dans la plus grande clandestinité, et ne laissent transparaître que peu d'informations sur leur organisation, à part qu'ils sont moins d'une vingtaine. Un reportage du magazine Vice⁸ les suit lors d'une intervention de nuit sur une vitrine de l'enseigne Tesco, totalement cernée de pics anti-SDF : l'objectif de la mission est tout simplement de recouvrir les champs de pics de béton. La dégradation comme avertissement. Le collectif LBR signe toutes ses interventions par « LBR - Homes Not Spikes ».

⁸ www.vice.com/read/london-black-revolutionaries-have-claimed-responsibility-for-pouring-concrete-on-the-anti-homeless-spikes/

D'une manière similaire, toujours à Londres, le collectif Space, Not Spikes intervient en construisant des micro-architectures confortables par dessus des champs de pics. L'allemand Oliver Show, dans une plus large mesure puisqu'il n'agit pas uniquement sur le mobilier défensif, travaille à la création d'espaces confortables en pleine ville à l'aide de gaines de réseaux, qu'il appelle simplement « Urban Furniture » •

(ré)Actions
citoyennes



→ Une opération du collectif Space Not Spikes à Londres, 2015. Objectif : créer un espace accueillant là où règnent les pics



On a pu le remarquer, le skateboard demeure une pratique souvent réprimée à l'aide de la prévention situationnelle. Ainsi, aux jardins des Fonderies à Nantes, un des lieux favoris des skateurs, de nouveaux aménagements ont vu le jour il y a quelques années pour dissuader cette pratique. Parfois même, comme sur l'école Aimé Césaire, toujours à Nantes, des pics sont mis en place sur les murets extérieurs avant même l'inauguration du bâtiment, dans un but purement préventif. Cependant, le skateboard a

ceci de particulier qu'il occupe une double posture vis-à-vis des dispositifs défensifs : il en est à la fois une cible, mais possède aussi la capacité de les détourner. Bien souvent, l'installation de dispositifs anti-skate ne suffit pas à décourager ses adeptes, qui voient en cela de nouveaux défis à surmonter, l'occasion d'inventer de nouvelles figures.

Le plasticien Raphaël Zarka, skateur depuis son enfance, explique : « Bien qu'il existe aujourd'hui de nombreux espaces divers prévus à son effet, le skateboard est avant tout une pratique urbaine. Plus précisément, c'est une pratique "de l'urbain", dans le sens où le terrain est véritablement la ville, ou du moins un montage parmi la diversité de ses matières et de ses formes. »⁹ « Le véritable royaume du skateur-cascadeur de l'ordinaire n'est pas le skatepark ou la rampe de ces jeux olympiques de l'extrême, c'est la rue : l'espace ordinaire promu terrain de jeu extrême. »¹⁰ Bien entendu, le skateboard a toujours été subversif, et c'est en cela qu'il agace ceux qui prônent la tranquillité absolue de l'espace public. Mais avant les nuisances de toutes sortes qu'il peut provoquer, il peut surtout être haï pour une chose : « Le skateboard partage son terrain de jeu avec ceux qui ne jouent pas, c'est là véritablement sa première grande caractéristique. »¹¹ En effet, « Mélanger le plaisir du jeu au sérieux de la vie est une chose indécente. "Le Jeu est une activité de luxe qui suppose des loisirs. Qui a faim ne joue pas"¹². On veut bien jouer, mais si tout le monde joue autour, et si ce monde est séparé de celui de ceux qui ne jouent pas. [...] Chez le jeune adulte skateur, la place publique, la rue est un terrain aussi légitime qu'un autre (il est dans la rue comme au stade) et le skate un passe-temps tout aussi séparé de sa vie active professionnelle que n'importe quel autre hobby. Le skate est donc pour lui spatialement inclus dans la vie mais temporellement séparé. »¹³

L'édification de skate parks, comme celui que l'on trouve place Alexis Ricordeau à Nantes, peut être vu comme un produit de la prévention situationnelle : en les construisant dans des lieux éloignés de toute habitation (en l'occurrence entre un hôpital, un restaurant universitaire et un nœud routier), les municipalités espèrent désengorger la diffusion de skateurs dans les rues de la ville, en les concentrant à un endroit donné. Seulement, de tels aménagements ont pour conséquence d'infantiliser (voire marginaliser) l'image générale du skateur, ne le considérant pas acceptable dans l'espace public. Selon Raphaël Zarka, « La pratique du skate est une reconquête de l'espace urbain. Dans une architecture conçue non plus pour le citoyen mais pour le consommateur, c'est-à-dire dans des villes où la notion d'espace public est remplacée par celle d'espace commercial, les skateurs tentent de renouer avec l'usage de la ville ; le ska-

9 Raphaël Zarka, *La Conjonction Interdite*, 2011, p.13

10 Ibidem, p.33

11 Ibidem, p.17

13 Ibidem, p.16

12 Roger Caillois, *Les Jeux et les Hommes*, 1958, p.25

teur peut alors être considéré comme un producteur d'espace public au sein d'un espace commercial. »¹⁴ Il est vrai qu'un des atouts principaux du skateboard, en mettant un peu de désordre dans des villes trop souvent rigides et autoritaires, est de créer autre chose que ce qui était prévu à un endroit donné ; et il est indéniable que cette manifestation de l'autre chose est un phénomène clé qui fut, et restera l'essence même de ce que nous appelons la Ville •

Aujourd'hui, le mobilier urbain défensif joue un rôle dangereux : même s'il ne demeure qu'un pan des dispositifs sécuritaires, et qu'une conséquence de la prévention situationnelle, on peut considérer qu'il peut avoir des effets néfastes pour la ville. En cela, on peut dire avec certitude qu'il n'a aucun avenir à long terme, car il est incompatible les fonctions essentielles que promet la ville, à savoir l'échange et la rencontre avec l'Autre ; en bref, ce genre de mobilier urbain est incompatible avec un espace politique.

Cependant, le mobilier urbain peut tout autant être moteur d'échanges et de rencontres. Lors de ces dernières années, en Ukraine, le conflit dans la région du Donbass a provoqué une importante migration vers le nord des populations ukrainiennes en danger. Slavutich, une ville nouvelle soviétique des années 1980 située au nord de Kiev, édifiée pour accueillir les réfugiés de Tchernobyl et de Pripjat, s'avéra être un point de fuite pour beaucoup de ces réfugiés du Donbass : la ville souffrait d'un dépeuplement et disposait d'une grande capacité d'accueil. C'est ainsi que Slavutich devint une ville en partie peuplée par une population déchirée et sinistrée, une population séparée de ses racines dans le Donbass. Dès lors se pose la question : la ville ne peut-elle pas recréer des liens citoyens ? La ville n'aurait-elle pas ce formidable potentiel d'accueil, de protéger, de recréer une identité commune à tous ceux qui l'habitent ? C'est ce qu'a voulu démontrer le jeune collectif d'architectes Py-lorama, basé à Kiev, et spécialisé dans la micro-architecture de bois, en particulier le mobilier urbain éphémère.

À Slavutich, le traumatisme est palpable : beaucoup de gens ne se sentent pas chez eux ; le choc de la migration contrainte laisse beaucoup de familles dans une grande détresse. Il faut dire que l'urbanisme rigide, principalement résidentiel de la ville nouvelle n'arrange pas vraiment les choses : la place centrale, de dimensions gigantesques, démesurées, est bien trop intimidante pour le moindre investissement de son espace. Le jeune collectif, venu de la capitale avec un important stock de bois et d'outils, met alors en place un atelier à ciel ouvert, et propose aux habitants de construire un module de mobilier urbain multi-usages conçu

14 Raphaël Zarka, *La Conjonction Interdite*, 2011, p.37

en amont de l'opération. Le module, cubique, peut se transformer, selon son orientation, en assise, chaise longue, table ou abri. Sa construction ne nécessite que planches et tasseaux. Construit à plusieurs exemplaires, la maniabilité de ce module permet alors une multitude d'empilements et de combinaisons, tel un véritable jeu de construction. En définitive, le chantier rassembla beaucoup d'habitants, en particulier les enfants, pour qui le quotidien manquait cruellement de jeux et d'enthousiasme. Le chantier s'acheva avec une vingtaine de modules achevés, et fut ponctué de plusieurs fêtes. Aujourd'hui, les modules de bois se trouvent toujours sur la place centrale de Slavutich.

4 Critique de l'aménagement sécuritaire : Quel avenir pour la ville ?



↗ Photos du workshop de Pylorama à Slavutich, Ukraine, mai 2015

Cette expérience nous montre quelque chose d'important dans le potentiel du mobilier urbain : celui-ci peut à la fois exclure et rassembler les habitants d'une ville. Conçu à but sécuritaire, il engendre une marginalisation ; conçu à but démocratique, il engendre le rassemblement et le lieu démocratique. Les modules de Slavutich sont toujours des dispositifs, répondant cette fois-ci à une urgence non plus d'insécurité mais d'insociabilité. ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le collectif Pylorama décida de nommer cette intervention Architecture en Urgence. Aux proportions de l'être humain, le mobilier est à la fois outil et reflet de son utilisateur. C'est le premier élément de l'espace public avec lequel ce citoyen interagit, et cela suffit à expliquer son importance capitale dans l'aménagement urbain ; le mobilier n'est jamais un détail dans l'environnement. Si les dispositifs défensifs ne garantiront pas la pérennité l'espace politique, l'expérience et l'invention de nouvelles figures de mobilier urbain sera déterminant dans l'entretien de ce qui constitue l'essence même de l'espace urbain ; déterminant dans la lutte contre cette uniformisation qui gagne nos villes •

Table des matières

1	Presque invisibles	5
1.1	Voir et nommer	6
	<i>La nébuleuse de l'exclusion</i>	
	<i>Dispositifs</i>	
1.2	Inventaire des dispositifs défensifs	10
2	Prévention situationnelle : archéologie d'un paradigme	13
2.1	Le rêve disciplinaire	14
	<i>La ville du XVIII^e siècle</i>	
	<i>Innovations disciplinaires</i>	
	<i>Tout voir</i>	
	<i>Le siècle des percées</i>	
2.2	Du grand ensemble à la prévention situationnelle	26
	<i>Insécurité</i>	
	<i>Defensible Space</i>	
	<i>Une critique du modernisme</i>	
	<i>Criminologie</i>	
3	Fabrique actuelle d'environnements sécuritaires	37
3.1	Les nouvelles figures spatiales de la sécurité	38
	<i>Fluidité & technologie</i>	
	<i>Cogérance & confusion</i>	
3.2	Symptômes d'une ville en péril ?	44
	<i>Privatisation</i>	
	<i>Capitale de la rupture</i>	
3.3	Rénovation urbaine et prévention situationnelle	50
3.4	Rencontre avec un Référent Sûreté	52
4	Critique de l'aménagement sécuritaire	65
	<i>La critique des plasticiens</i>	
	<i>(ré)Actions citoyennes</i>	
	<i>Le skateboard : entre répression & invention</i>	
	<i>Un nouveau genre de mobilier urbain ?</i>	
	Bibliographie / crédits	76

Biblio / filmo / webographie

- Le Peuple d'en bas*
Jack London 1903
Édition française : Éditions Phébus, 1999
- Introduction à la philosophie de Hegel*
Jean Hippolyte 1944
Édition du Seuil, Points, 1983
- Les Jeux et les Hommes*
Roger Caillois 1958
Édition Gallimard, 1958
- Déclin & Survie
des Grandes Villes Américaines*
Jane Jacobs 1961
Édition française : Éditions Parenthèses, 2012
- Defensible Space: People
and Design in the violent City*
Oscar Newman 1972
Architectural Press London Ltd., 1973
- Surveiller & Punir :
Naissance de la Prison*
Michel Foucault 1975
Éditions Gallimard, 1975
- Dits & Écrits — vol.III*
Michel Foucault 1977
Éditions Gallimard, 1977
- Vivre dans la Rue à Paris
au XVIII^e siècle*
Arlette Farge 1979
Éditions Gallimard, 1979
- Prévention Situationnelle*
Éric Chalumeau 1999
Cahiers du Développement Social Urbain #22
- Haussmann*
Michel Carmona 2000
Éditions Faillard, 2000
- Haussmann au Crible*
Nicolas Chaudin 2000
Éditions des Syrtes, 2000
- Prévention de la malveillance*
AFNOR 2004
ENV 14383-2, 2004
- Pas Lieu d'Être*
Philippe Lignières 2004
France 3 Sud / Les Films du Sud, 2004
- Qu'est-ce qu'un dispositif ?*
Giorgio Agamben 2007
Édition française : Éditions Payot-Rivages, 2014
- L'Architecte, la Ville & la Sécurité*
Paul Landauer 2009
Presses Universitaires de France, 2009
- La Conjonction Interdite*
Raphaël Zarka 2011
Éditions B42, 2011
- L'arroseur arrosé*
Caroline Dumoucel 2013
Vice, 2013 (en ligne)
- La rénovation urbaine et le modèle de
« l'espace défendable »*
Camille Gosselin 2015
Métropolitiques.eu, 2015 (en ligne)
- Sleeping rough opened my Eyes to the
City's barbed Cruelty*
Alex Andreou 2015
The Guardian, 2015 (en ligne)
- Archives: Defensive Architecture*
Nils Norman 2015
dismalgarden.com, 2015 (en ligne)
- Mainmise sur les Villes*
Claire Laborey & Marc Évreur 2015
Chamareops Productions / Arte France, 2015
- City Manifesto*
Mathias Bones 2015
To Be Continued / Arte Creative, 2016

Crédits

Iconographie / photographie :

p. 4	© Photo de l'auteur	p. 31	© Oscar Newman & Bob Williams
p. 6	fig. a : © Pierre Dufour - AFP fig. b : © Photo de l'auteur	p. 32	© Oscar Newman
p. 10-11	les photographies de l'inventaire mélangent des photographies de l'auteur avec des photographies de Nils Norman. C5 & C8 : © Louis Bourdois	p. 33	© Oscar Newman
p. 17	fig. a : © Archives de la Marine à Vincennes fig. b : © Musée Atger, Montpellier	p. 35	© Oscar Newman
p. 18	© Musée National de l'Éducation	p. 36	© Photo de l'auteur
p. 21	fig. a : © David Leventi fig. b & c : © Éditions Gallimard, 1975	p. 39	fig. a : © PA fig. b : © Gianni Foggia/SIPA fig. c : © REUTERS fig. d : © Solène Gautron fig. e : © Le Dauphiné
p. 22	Domaine public	p. 40	© Carto-Metro
p. 23	fig. a & b : Charles Soulier, domaine public fig. c : © Grand Palais fig. d : © Institut d'Arts de Chicago fig. e : domaine public	p. 41	© Eurodisney
p. 24	fig. a - d : © BNF - Gallica	p. 43	Photos Google Street View
p. 25	© BNF - Gallica	p. 45	fig. a : © Crispin Semmens fig. b : DR fig. c : DR fig. d : © Andy Worthington
p. 27	Photo de l'auteur	p. 46-47	© Claire Laborey
p. 29	fig. a : © U.S. Department of Housing & Urban Development fig. b : domaine public	p. 48	fig. a - j © Primitivi fig. k : © 20minutes
p. 30	© Oscar Newman	p. 51	fig. a - b : © Camille Gosselin fig. c & d : © Brigitte Guigou
		p. 52	© Photo de l'auteur
		p. 64	© Nicolas Moulin
		p. 67	fig. a : © Gilles Paté / Collectif Ne Pas Plier fig. b : © Sarah Ross fig. c : © Fabian Brunsing fig. d : © Oliver Show
		p. 68	fig. a - c : © Florian Rivière
		p. 69	fig. a - d : © Vice magazine
		p. 70	© Space Not Spikes
		p. 73	© Dana Kosmina

Les dessins imprimés dans les cahiers d'arpentage de terrain sont tous de l'auteur.

Je tiens à remercier mes proches pour leur soutien inconditionnel, et pour leur apport critique à mon travail.

Je remercie Laurent Devisme pour son suivi de qualité, pour sa confiance, et pour sa disponibilité à toutes mes questions.

Je remercie également tous ceux ont porté attention à mon travail, et qui sont venus d'eux-mêmes me faire découvrir tant de références !

Lucien P. de Gurbert